Rapport de gestion 2017

66e exercice









Sommaire

Rapport du Conseil d'administration

7

Prévoyance professionnelle

- 7 Effectif des assurés
- 11 Ressources et prestations

13

Gestion de la fortune

- 13 Rétrospective de l'année 2017
- 14 Placements
- 15 Performance

23

Degré de couverture et frais d'administration

- 23 Capitaux de prévoyance
- 23 Frais d'administration de la gérante

24

Bilan au 31 décembre

25

Compte d'exploitation

27

Annexe aux comptes

- 27 1. Bases et organisation
- 28 Conseil d'administration
- 32 2. Membres actifs et pensionnés
- 33 3. Nature de l'application du but
- 35 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes
- 36 5. Couverture des risques
- 42 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
- 51 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
- 54 8. Demandes de l'autorité de surveillance
- 54 9. Autres informations relatives à la situation financière
- 54 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

55

Attestation de l'expert de la Caisse

56

Rapport de l'organe de révision

58

Inventaire

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons

Rapport du Conseil d'administration

L'exercice 2017 a illustré de manière exemplaire le défi que représente la gestion d'une institution de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle. Il a marqué en effet la première mise à jour quinquennale du plan de financement de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), imposée par le droit fédéral, en vue de vérifier si l'objectif légal d'un degré de couverture de 80 % peut raisonnablement être atteint en 2052. Cet examen d'un futur à long terme de notre caisse de pensions suit des paramètres qui ne correspondent pas aux indicateurs à court terme des résultats des placements financiers. Dans ce contexte délicat et à l'instar d'organes dirigeants d'autres institutions de ce type, le Conseil d'administration a ménagé les attentes des uns et des autres dans toute la mesure du possible, en fonction des avis de divers spécialistes, du contexte politique et des moyens légaux à sa disposition. La CPEV sort encore renforcée de ce processus, sans qu'il ait fallu à ce jour faire appel à des sources de financement nouvelles, ni réduire les prestations, par rapport au dispositif mis en place par le législateur cantonal depuis le 1^{er} janvier 2014.

Dans le cadre de la révision de son plan de financement, la CPEV n'a pas échappé à la tendance à la baisse des taux d'intérêt technique dans le secteur de la prévoyance professionnelle et plus généralement des assurances. Les rendements attendus sont en effet en baisse, en particulier en raison du niveau historiquement bas des taux d'intérêt. Bien que ceux-ci soient en légère augmentation, les spécialistes des placements recommandent de calculer les engagements à long terme des institutions de prévoyance sur la base d'un taux technique plus bas que par le passé. En d'autres termes, il paraît prudent de modérer nos attentes de contribution du «troisième cotisant», à savoir le rendement des placements, au financement des caisses de pensions.

Le Conseil d'administration a veillé à ce que les travaux portant sur la situation financière de la Caisse tiennent compte des caractéristiques spécifiques du portefeuille de placements de celle-ci, notamment de ses investissements profitables dans les secteurs de l'immobilier et des investissements privés (« private equity »). Cette approche a conduit à fixer un objectif d'abaissement du taux technique à un niveau de 2,5 %, contre 3,25 % selon le plan de financement conçu en 2012-2013, alors que d'autres institutions de prévoyance suivent des recommandations des experts en caisses de pensions de procéder à des réductions encore plus drastiques de ce taux.

Dans ce contexte, notre Conseil a défini les mesures devant adapter le plan des prestations, qui relève de sa compétence, à la diminution à long terme du financement induite par la baisse du taux technique. Cette évaluation a été effectuée en fonction des cotisations actuelles, dont la fixation appartient au Grand Conseil. Le nouveau plan de financement ainsi conçu a été approuvé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale le 10 novembre 2017. Il tient compte des chiffres audités et expertisés de la Caisse au 1er janvier 2017 et prévoit un allongement de deux ans de la durée de cotisations et un report correspondant de l'âge minimum de retraite.

Parallèlement, la CPEV a invité ses partenaires employeurs et assurés à se concerter pour déterminer d'éventuelles nouvelles sources de financement, cotisations supplémentaires, voire apports exceptionnels des employeurs pour la Caisse, en vue d'éviter ou de réduire les diminutions de prestations prévues le 1er janvier 2019 selon le plan de financement

approuvé par l'As-So en novembre 2017. Alors que ce processus était en cours, la survenance d'excellents résultats de l'exercice 2017 a donné un « bol d'air » à notre institution de prévoyance. Il en est ressorti que grâce à cette augmentation de valeur des placements, un degré de couverture de 80 % pouvait désormais être projeté à l'horizon 2052 en reportant au 1er janvier 2023 l'entrée en vigueur de ces diminutions de prestations.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les représentants desdits partenaires, a donc arrêté et mis en consultation un plan de financement actualisé en ce sens. À l'heure de la mise sous presse de ces lignes, ce plan actualisé a été adressé à l'As-So pour approbation. S'il en va ainsi, ce report au 1er janvier 2023, en l'état actuel des prévisions, des mesures rendant le plan de prestations moins attractif ne doit pas nous voiler la face. D'un côté, les plus optimistes estimeront qu'à nouveau, les résultats des placements vont réserver de bonnes surprises dans l'intervalle, propres à écarter ou du moins à reporter encore ces mesures. D'un autre, la situation pourrait également évoluer négativement et rendre nécessaire la prise de mesures encore plus rigoureuses, en cas de résultats des placements inférieurs aux projections. Les remous éprouvés sur les marchés durant le 1er trimestre 2018 sont venus rappeler à quel point des retournements de situation sur les marchés des valeurs mobilières peuvent être rapidement néfastes.

Dans ce contexte, nous en appelons au pragmatisme des partenaires sociaux, afin qu'ils mettent à profit ces prochaines années pour avancer dans leurs réflexions visant à introduire, en cas de besoin, une source de financement supplémentaire en faveur de la Caisse. En tous les cas, le plan de financement de la CPEV devra être réexaminé en 2022 au plus tard.

Au terme de cet exercice aussi exigeant que stimulant, le Conseil d'administration tient à remercier vivement l'ensemble des personnes qui œuvrent pour le bien de notre institution de prévoyance, au premier rang desquelles figure notre gérante Retraites Populaires, pour la qualité de la collaboration vécue année après année.

Christian Budry Stephen Sola Président Vice-président

Prévoyance professionnelle

Effectif des assurés

Actifs

Plan de prévoyance

Du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 995 personnes. Il est passé de 34'873 à 35'868 assurés (plus de détails sous le chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes).

Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de prévoyance vieillesse, décès et invalidité (plan de prévoyance) est identique à l'exercice précédent. Il se situe toujours à 43 ans et 8 mois. L'âge moyen des femmes est passé de 42 ans et 11 mois à 42 ans et 10 mois. Celui des hommes passe de 45 ans à 45 ans et 1 mois.

En 2017, l'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, a diminué de 1 mois par rapport à l'exercice précédent et se situe à 30 ans et 9 mois.

La moyenne d'âge des hommes à l'entrée est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent, passant de 31 ans et 3 mois à 31 ans et 4 mois. La moyenne d'âge pour les femmes a baissé de 1 mois et atteint 30 ans et 5 mois.

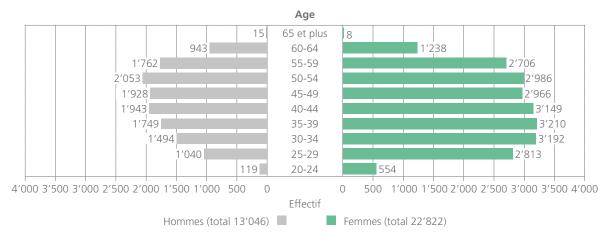
34'873

43.08

84.03

29'233.63

Age des assurés actifs du plan de prévoyance au 1er janvier 2018



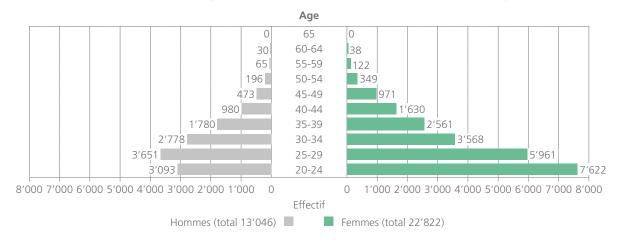
Effectif et structure d'âge des assurés du plan de prévoyance selon l'âge minimum de la retraite au 1er janvier 2018 Deux âges de retraite minimum sont prévus par le plan de prévoyance: 62 ans pour le collectif 1 et 60 ans pour le collectif 2.

Age de retraite minimum	H/F *	20- 24	25- 29	30- 34	35- 39	40- 44	45- 49	50- 54	55- 59	60- 64	65 et plus	Effectif total	Age moyen **	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100 %
Collectif 1	Н	47	411	459	437	475	401	428	333	101	1	3′093	42.04	94.89	2′934.92
62 ans	F	401	1′521	1′419	1′354	1′216	965	1′006	1′029	451	2	9′364	41.02	80.08	7′499.08
Collectif 2	Н	72	629	1′035	1′312	1′468	1′527	1′625	1′429	842	14	9′953	45.11	91.55	9′111.81
60 ans	F	153	1′292	1′773	1′856	1′933	2′001	1′980	1′677	787	6	13′458	44.01	77.76	10′465.30
Effectif	Н	119	1′040	1′494	1′749	1′943	1′928	2′053	1′762	943	15	13′046	45.01	92.34	12′046.73
H/F *	F	554	2′813	3′192	3′210	3′149	2′966	2′986	2′706	1′238	8	22′822	42.10	78.72	17′964.38
Effectif gl	obal	673	3'853	4'686	4′959	5′092	4'894	5′039	4′468	2′181	23	35'868	43.08	83.67	30′011.10

-	J I . O I .	2017			
*	Н	= Hommes	F	= Femmes	

^{**} Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 42.02 se lit 42 ans et 2 mois

Age des assurés actifs du plan de prévoyance à l'entrée dans la CPEV (rachat compris) au 1er janvier 2018



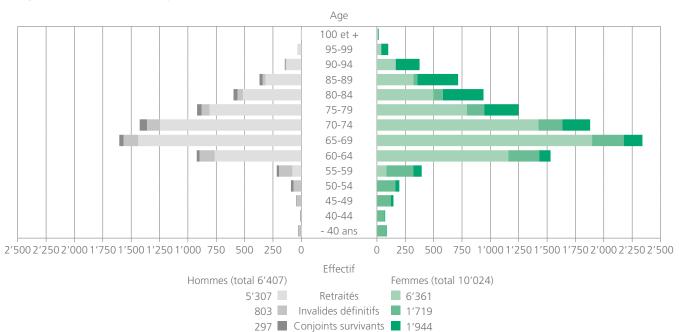
Plan risques

Au 1er janvier 2018, l'effectif des assurés du plan risques comprend 594 personnes, alors qu'il en comptait 573 une année auparavant (voir point 2.1 de l'annexe aux comptes).

Pensionnés

Du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 515 personnes. Celui-ci est donc passé de 17'197 à 17'712 pensionnés. Au 1^{er} janvier 2018, l'effectif des pensionnés des plans prévoyance et risques comprend également 1'197 enfants et 84 invalides temporaires. Plus de détails figurent au point 2.2 de l'annexe aux comptes.

Age des pensionnés au 1er janvier 2018



Deux âges de retraite minimum sont prévus par le plan de prévoyance. Pour le collectif 1, l'âge minimum de retraite est fixé à 62 ans et pour le collectif 2 à 60 ans. Afin de déterminer l'âge prévisible de la retraite, les assurés bénéficiant d'une durée d'assurance complète de 38 ans sont considérés comme étant à la retraite aux âges minimums, selon le collectif auquel ils appartiennent. Pour les autres assurés, il est tenu compte d'un départ présumé à la retraite à l'âge terme de 63 ans. En effet, l'âge de départ à la retraite relevant d'une décision personnelle, il n'est pas possible de déterminer de manière précise l'âge prévisible de la retraite. C'est en particulier le cas pour les assurés bénéficiant d'un capital sur le compte de préfinancement de retraite.

L'âge prévisible moyen de la retraite de l'ensemble des assurés reste stable et se situe toujours à 62 ans et 7 mois. En 2017, 837 assurés ont pris leur retraite entre 58 ans et 65 ans (voir tableau « Âge de départ à la retraite en 2017 »). Sur ces 837 assurés, 732 ont bénéficié d'une pension de retraite et 105 ont reçu un versement en capital en lieu et place d'une pension mensuelle en raison du faible montant de leur rente (article 45 du Règlement des prestations). On constate, par rapport à l'exercice 2016, une légère diminution de l'âge effectif du départ à la retraite. Il est passé de 62 ans et 5 mois à 62 ans et 4 mois.

Age prévisible de départ à la retraite des assurés du plan de prévoyance au 1er janvier 2018

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
60 ans	492	1′761	2′253
61 ans	208	938	1′146
62 ans	1′941	3′909	5′850
63 ans	10′204	16′046	26′250
64 ans	114	133	247
65 ans	87	35	122
Total	13′046	22'822	35′868
Age moyen prévisible de la retraite *	62.09	62.06	62.07
01.01.2017	62.08	62.06	62.07

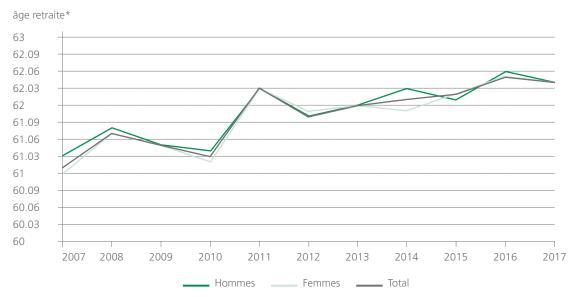
^{*} Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.06 se lit 61 ans et 6 mois

Age de départ à la retraite en 2017

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	38	41	79
59 ans	21	27	48
60 ans	44	68	112
61 ans	25	50	75
62 ans	51	78	129
63 ans	39	75	114
64 ans	24	118	142
65 ans	86	52	138
Total	328	509	837
Age moyen de la retraite *	62.04	62.04	62.04
2016	62.06	62.05	62.05

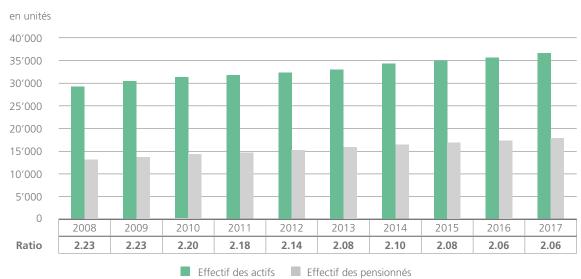
^{*} Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.06 se lit 61 ans et 6 mois

Evolution de l'âge effectif moyen du départ à la retraite



^{*} Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.06 se lit 61 ans et 6 mois

Evolution des effectifs et ratio actifs/pensionnés



Ressources et prestations

Ressources

Au cours de l'année 2017, les ressources ont augmenté de CHF 46,43 millions. Cette variation provient principalement des postes suivants :

- cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 16,91 millions);
- remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce (CHF 2,11 millions);
- primes uniques et rachats (CHF 0,33 million);
- apports de libre passage (CHF 27,74 millions).

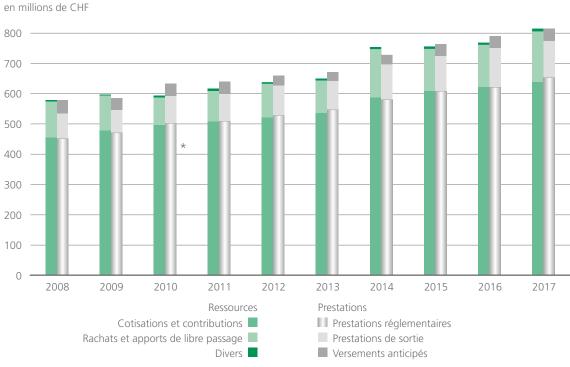
Prestations

Durant 2017, les prestations ont augmenté globalement de CHF 24,38 millions. Les différents postes ont varié de la manière suivante:

- rentes (CHF 33,13 millions);
- autres prestations réglementaires (CHF -0,92 million);
- prestations de libre passage en cas de sortie (CHF - 8,63 millions);
- versements anticipés pour la propriété du logement / divorce (CHF 0,80 million).

Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la CPEV puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés. L'augmentation des prestations réglementaires est due au nombre croissant de bénéficiaires.

Evolution des prestations et ressources



* Comprend l'allocation unique

Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2018 (plan de prévoyance)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	39′940′551	161′873	4′786′308	4'692'229	49′580′961
Supplément temporaire	1′299′243	42′747	184′355		1′526′345
Avance AVS	261′213				261′213
Remboursement avance AVS	-331′096				-331′096
Enfants	370′914	19′569	171′940	94′287	656′710
Autres prestations			33	68	101
Fonds de solidarité	3′545		1′515	3′990	9′050
Total	41′544′370	224′189	5′144′151	4′790′574	51′703′284

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	11′668	83	2′522	2′241	16′514
Supplément temporaire et rente pont AVS	1′635	83	1′294		3′012
Avance AVS	199				199
Remboursement avance AVS	824				824
Enfants	434	51	538	174	1′197
Autres prestations	2		2	7	11
Fonds de solidarité	9		6	3	18
Total	14′771	217	4′362	2′425	21′775

Gestion de la fortune

Rétrospective de l'année 2017

Le millésime 2017 aura été un très bon cru en matière de gestion des actifs. D'une part les performances absolues sont fortement positives, d'autre part la gestion active a obtenu de très bons résultats, avec une surperformance de la plupart des classes d'actifs par rapport à leur indice. La forte progression des marchés actions explique en grande partie les bonnes performances globales sur la période. L'année aura en effet été marquée par un regain d'optimisme constant sur les marchés, grâce à des indicateurs macro-économiques très positifs et en amélioration dans toutes les régions.

Aux Etats-Unis, 2017 a débuté avec l'investiture de Donald Trump à la présidence. Après des mois d'un leadership tumultueux et l'échec de la réforme surnommée « Obamacare », l'année se termine sur un succès pour le gouvernement avec l'adoption de la réforme fiscale par les Chambres. Celle-ci va permettre une baisse du taux d'imposition des entreprises et favoriser les dépenses d'investissement via leur déductibilité fiscale. En Europe, l'éloignement temporaire des courants populistes en Hollande, en France et en Allemagne a coïncidé avec une reprise économique vigoureuse. La zone euro est rapidement passée du statut de maillon faible à celui de moteur de la reprise, ce qui a conduit à une hausse des marchés actions et de l'euro. La monnaie européenne s'est en effet fortement appréciée par rapport au CHF avec l'amélioration des conditions économiques en Europe. Au Japon, la combinaison de réformes structurelles et d'une politique monétaire agressive a permis une reprise de la croissance, de la confiance et du marché. Quant aux marchés émergents, la faiblesse du USD et la reprise globale a permis à la plupart de ceux-ci d'améliorer leurs perspectives après la forte dégradation de ces dernières années, ce qui a abouti à une très forte progression des marchés actions de la plupart de ces pays.

La vigueur de la reprise économique a relégué la dimension politique au second plan. Ni les difficiles négociations du Brexit, ni les élections françaises ou allemandes, ni la situation en Catalogne ou au Proche-Orient, ni même les missiles nord-coréens n'ont réussi à faire dérailler les marchés.

Dans cet environnement de reprise synchronisée et d'inflation contenue, les conditions monétaires globales sont restées extrêmement accommodantes. La Fed a certes poursuivi son resserrement monétaire avec trois décisions d'augmentation de ses taux directeurs, dont la dernière a eu lieu mi-décembre. Cependant, la réduction de la taille de son bilan débute à peine et ces hausses de taux ont été largement compensées par la poursuite de l'assouplissement monétaire en Europe et au Japon. Cette abondance de liquidités explique l'apparente contradiction entre la hausse des marchés actions et la faiblesse des taux. En effet, dans un contexte de reprise de la croissance et d'éloignement des tendances déflationnistes, les taux longs devraient remonter. Or, leur progression est restée limitée durant l'année.

Avec le resserrement monétaire attendu en 2018, on parle de plus en plus des politiques budgétaires pour prendre le relais. Ce virage est déjà en place aux Etats-Unis avec l'adoption de la nouvelle loi fiscale. En Europe, une plus grande intégration budgétaire dépendra en grande partie de la position de l'Allemagne. Néanmoins, les politiques d'austérité semblent appartenir au passé. La combinaison d'une reprise globale synchronisée et de politiques budgétaires moins strictes pourrait favoriser le retour de l'inflation et une remontée des taux. Cette transition devra être très progressive, au risque de créer des turbulences dans certains segments du marché obligataire.

Evolution des principales classes d'actifs au cours de l'année 2017 (CHF non couvert)



Placements

Stratégie de placement

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. L'approche mise en place pour la gestion des placements est très diversifiée et fait appel à une large palette de classes d'actifs. Cela permet de répondre à de multiples contraintes dans la gestion, notamment de profiter de différentes sources de profit, d'avoir une complémentarité en terme de placements liquides et illiquides, de diversifier le niveau

de risque et d'offrir des alternatives variées aux montants à placer. La gestion des placements est confiée à Retraites Populaires, laquelle a recours à des prestataires externes soigneusement sélectionnés et suivis. Elle combine l'usage de solutions indicielles peu onéreuses et de gestions actives permettant d'élargir l'univers d'investissement et de diversifier les styles de gestion. Cette philosophie d'investissement met en exergue la forte interdépendance entre la performance (nette de frais), le risque et la fonction d'utilité de chaque classe d'actifs dans le portefeuille. Il s'agit donc de trouver le meilleur équilibre entre ces trois dimensions.

L'allocation d'actifs présentée ci-dessous est celle qui a prévalu dans le courant de 2017. Le Conseil d'administration a validé une nouvelle allocation stratégique à partir du 31 décembre 2017. Celle-ci est présentée au point 6.1 de l'annexe aux comptes.

Allocation

	Démantition on 0/	Alloca	ation des actifs	en %
Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2017	Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	1.4	0	2	5
Obligations libellées en CHF	3.7	2.5	5.5	8.5
Obligations libellées en monnaies étrangères	9.2	4	9	14
Actions de sociétés suisses*	13.8	8	12	16
Actions de sociétés étrangères*	17.2	10	14	18
Titres de gages immobiliers	6	5	7	9
Immobilier direct suisse	18.6	15.5	20.5	25.5
Immobilier indirect suisse	1	0	1	3
Placements alternatifs (Hedge Funds)	7.8	4	7	10
Placements privés	4	0	3.5	8
Matières premières	3.2	0	3	7
Obligations convertibles	4.6	3	5	7
Immobilier indirect étranger	3	1.5	3	4.5
Infrastructures	1.2	0	2.5	5
Créance envers l'Etat	4.1	0	5	12
Gestion de la couverture de change	-0.1			
Gestion de la couverture actions	1.5			

CPEV

Gouvernance, droit de vote et investissements responsables

Gouvernance

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Conscient de ses responsabilités, le Conseil d'administration de la CPEV a adopté, il y a plusieurs années, des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales, ainsi qu'à la Charte de

l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance profession-nelle. En outre, Retraites Populaires, gérante de la CPEV, a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions légales en matière d'intégrité et de loyauté. Elle s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP. La gérante s'est en tout temps souciée du bien-fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

^{*} Sans opérations de couverture (qui figurent à la ligne « Gestion de la couverture actions » de ce tableau)

Droits de vote

Les droits de vote sont exercés pour notre portefeuille en actions suisses avec l'appui d'une société spécialisée. Un résumé des votes de l'exercice est mis à disposition des assurés sur le site de la Caisse www.cpev.ch.

En outre, la CPEV ainsi que sa gérante adhèrent aux lignes directrices de vote pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes.

Investissements responsables

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, la CPEV applique depuis 2008 une politique d'investissements socialement responsables. Afin de matérialiser son engagement à long terme envers ses assurés, pensionnés, employeurs affiliés, partenaires et envers la société en général, la CPEV a rédigé en 2015 une Charte d'investissement responsable. Cette Charte définit les principes généraux qui sont appliqués aux avoirs mobiliers et immobiliers sous gestion (disponible sur www.cpev.ch).

Pour ce faire, la CPEV effectue depuis 2016 un suivi de son portefeuille (« monitoring ») selon les critères ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) et a, dès 2017, engagé le dialogue avec les sociétés du portefeuille qui ont des progrès à réaliser en matière d'investissement durable. L'activité de « monitoring » a été attribuée à une société spécialisée basée à Genève, Conser Invest SA. Elle a évalué d'un point de vue ESG en premier ressort les sociétés détenues dans les portefeuilles des actions suisses et étrangères. L'activité de dialogue a quant à elle été confiée à Ethos Services SA, par le biais de son Ethos Engagement Pool (EEP Suisse et EEP International) qui représente les voix de différentes caisses de pensions et institutions suisses exonérées fiscalement. Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés. Cette démarche vise à sensibiliser les entreprises, soit par des dialogues en direct, soit par la signature de conventions collectives, à améliorer leur gouvernance et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale.

En 2017, le Conseil d'administration de la CPEV a de plus décidé d'exclure certains titres. La liste d'exclusion comporte à ce jour 18 sociétés internationales. Les critères retenus pour établir cette liste sont les suivants:

- les sociétés actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel;
- les sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire.

La volonté d'améliorer graduellement la qualité du portefeuille sous l'angle de l'investissement responsable reste une priorité durant l'année 2018 et se fera par les axes suivants:

- suivi des portefeuilles;
- sensibilisation des gérants internes et externes sur l'importance des enjeux ESG (formation en interne et information sur l'approche pour tous les gérants externes);
- prise en compte des critères extra-financiers lors des contacts avec les gestionnaires de fonds (sélection et suivi);
- création d'indicateurs et de rapports;
- développement de l'approche à d'autres classes d'actifs.

Dans le domaine immobilier, la durabilité fait également partie intégrante de la gestion de notre patrimoine, notamment dans les décisions en matière de rénovations.

Performance

Performance globale de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. La performance présentée ici est nette des frais de gestion supportés par les placements collectifs (TER pour Total Expense Ratio ou ratio de frais totaux), ceux-ci étant directement déduits de la performance de ces placements. Si les efforts pour plus de transparence dans ce domaine doivent être salués, la question des frais de gestion des placements doit être abordée dans le contexte global de l'investissement. La performance (nette de ces frais) doit notamment être mise en parallèle avec la dimension du risque et l'utilité de chaque classe d'actifs dans l'allocation.

Sur l'année, la Caisse a réalisé une performance nette de 8,1 %. Cette performance est notamment due à la très forte progression des marchés actions, auxquels nous sommes restés exposés durant l'ensemble de la période. L'absence de volatilité qui a caractérisé 2017 a eu tendance à faire oublier les risques. Il ne faut cependant pas oublier que les politiques de soutien monétaire mises en place après la crise financière ont favorisé l'abondance de liquidités, la baisse des taux, des primes de risque sur le crédit et la hausse des principaux marchés cotés. Le positionnement des portefeuilles vise donc à diversifier au maximum ces risques et il convient de rester vigilant sur les évolutions économiques, politiques et des marchés.

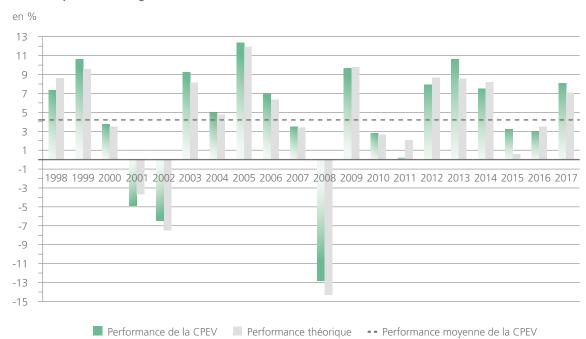
La performance détaillée de la Caisse est présentée au point 6.9 de l'annexe aux comptes.

Evolution de la performance globale de la CPEV

Année	Performance en %	Performance théorique en % *
1998	7.32	8.63
1999	10.63	9.58
2000	3.73	3.48
2001	-4.86	-3.7
2002	-6.49	-7.46
2003	9.23	8.13
2004	4.97	4.78
2005	12.38	11.95
2006	7.0	6.32
2007	3.45	3.38
2008	-12.82	-14.3
2009	9.66	9.79
2010	2.8	2.65
2011	0.2	2.04
2012	7.93	8.67
2013	10.6	8.58
2014	7.5	8.2
2015	3.2	0.6
2016	3.0	3.5
2017	8.1	7.1
Moyenne géométrique	4.2	3.9

^{*} Performance théorique calculée avec une allocation égale à celle définie par le Conseil d'administration sur une base mensuelle

Evolution de la performance globale de la CPEV



Performance et volatilité des classes d'actifs

Notre gestion active a donné des résultats extrêmement satisfaisants en 2017. Quasiment toutes les classes d'actifs ont eu une performance supérieure à leur indice, parfois dans une large mesure. La progression des marchés actions contribue de manière importante à la performance globale de la Caisse. Celle-ci a été très linéaire et quasi ininterrompue durant l'année. Dans l'obligataire, les prêts aux entreprises et notamment à celles de moindre qualité (high yield) ont éga-

lement progressé, mais dans une mesure plus faible que les actions en raison de primes de risques déjà fortement compressées. Les emprunts gouvernementaux ne progressent quant à eux que très faiblement, au vu de taux déjà extrêmement faibles. L'immobilier indirect suisse (fonds) a vu une année très volatile, qui se termine toutefois avec une performance positive grâce au rebond de décembre. La performance globale de la Caisse est largement supérieure à celle de l'indice de référence, principalement grâce à la surperformance de la plupart des classes d'actifs.

	Performa	nce en %	Volatilit	é à 5 ans
Classes d'actifs	CPEV	Indices de référence	CPEV	Indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-0.4	-0.8		
Obligations libellées en CHF	0.5	0.1	2.0	2.7
Obligations libellées en monnaies étrangères	5.7	6.0	6.3	6.2
Actions de sociétés suisses	21.0	19.9	10.5	10.7
Actions de sociétés étrangères	20.2	18.9	10.4	10.8
Titres de gages immobiliers	1.7	1.5		
Immobilier direct suisse	3.1	3.1		
Immobilier indirect suisse	8.6	6.6	6.2	7.4
Placements alternatifs (Hedge Funds)	4.4	3.1	3.3	3.4
Placements privés	13.5	10.0		
Matières premières	2.3	-2.4	9.0	12.4
Obligations convertibles	6.1	2.5	5.0	5.2
Immobilier indirect étranger	9.7	6.8		
Infrastructures	7.0	7.2		
Global	8.1	7.1	3.4	3.5

Couvertures de change et du risque actions

Les principales devises ont eu des évolutions contrastées. L'euro s'est fortement apprécié (+9,2 %), il en va de même pour la livre sterling (+4,9 %). A l'inverse, le dollar s'est affaibli (-4,5 %), tandis que le yen est resté stable. L'objectif de couverture de ces quatre devises est de 80 %. Ces couvertures ont certes protégé la baisse du dollar, mais celle-ci ayant été plus que compensée par la hausse de l'euro et de la livre sterling, il en résulte un coût de couverture globale de -0,3 %.

Dans un contexte de très forte progression des marchés, la stratégie de couverture du risque actions a eu une contribution négative. Ces couvertures sont destinées à nous protéger d'une baisse importante (-10 % et au-delà). Leur coût constitue une prime d'assurance contre de tels événements.

Ces deux familles de couvertures (overlays) s'inscrivent dans une vision à long terme et cherchent à contrôler le risque en réduisant la volatilité du portefeuille. Le graphique « Evolution des taux de change » illustre l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2017.

Evolution des taux de change



Liquidités et créances diverses à court et moyen terme

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès des banques. La diversification de nos prestataires et des négociations ont permis de minimiser l'impact des taux d'intérêts négatifs. Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

Obligations libellées en francs suisses

Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille de placements collectifs, des placements gérés en direct ainsi que des prêts directs aux collectivités publiques, ceci afin d'assurer une bonne diversification par émetteurs et par types d'investissements.

La surpondération relative des débiteurs étrangers en CHF a été diminuée au cours de l'année en faveur d'une exposition plus en ligne avec l'indice de référence, ainsi qu'une légère augmentation de l'exposition crédit. La duration du portefeuille demeure inférieure et son rendement à l'échéance supérieur à l'indice de référence. La performance en 2017 est légèrement supérieure à celle de son indice de référence et s'explique essentiellement par la bonne contribution des fonds crédits (prêts aux entreprises). La volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

Obligations libellées en monnaies étrangères

Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères est composé de placements collectifs et d'un mandat de gestion, avec une très bonne diversification par débiteur.

Le portefeuille a été repositionné tout au long de l'année afin de le préparer pour la séparation en quatre nouveaux compartiments obligataires dès le 1^{er} janvier 2018. La duration du portefeuille est restée inférieure et son rendement à l'échéance supérieur à l'indice de référence. La performance 2017 est positive et légèrement inférieure à celle de l'indice de référence, principalement en raison d'une duration plus courte et d'un positionnement plus défensif dans le crédit à haut rendement. La volatilité du portefeuille est en ligne avec celle de son indice de référence.

Actions de sociétés suisses

Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de placements collectifs et de mandats de gestion répartis entre différents gestionnaires externes. La performance 2017 est positive et supérieure à celle de son indice de référence. Cette surperformance s'explique par la surpondération des sociétés de petites et moyennes capitalisations dans le portefeuille et par la bonne sélection des gérants, la grande majorité d'entre eux ayant mieux performé que le marché. A noter que la volatilité du compartiment est légèrement inférieure à celle de son indice de référence grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

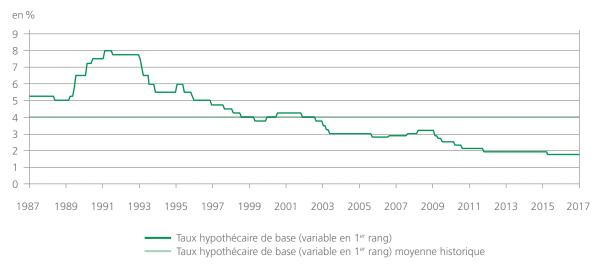
Actions de sociétés étrangères

Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de placements collectifs et de mandats de gestion confiés à des gestionnaires assurant une très grande diversification géographique et de styles de gestion. La performance 2017 est positive et supérieure à celle de son indice de référence. Cette surperformance est principalement due à la contribution positive des gérants. Plusieurs d'entre eux, exposés aux sociétés de petites et moyennes capitalisations sur les marchés nord-américains et européens, ont réalisé une surperformance dans un contexte de marché haussier. A noter que la volatilité du compartiment actions étrangères est légèrement inférieure à celle de l'indice de référence grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Titres de gages immobiliers

Le secteur des titres de gages immobiliers comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction. Les prêts immobiliers sont proposés conformément aux règles de l'Association suisse des banquiers (ASB) validées par la FINMA. Le faible niveau des taux d'intérêt engendre une rentabilité en baisse sur le portefeuille de titres de gages immobiliers. Les emprunteurs sont attirés par les taux fixes ce qui a pour conséquence de réduire la part des financements hypothécaires à taux variables. En matière de risque, le portefeuille est sain et solide. En 2018, les démarches visant à consolider l'image de la CPEV comme un partenaire en matière de financement sont maintenues. Nos offres sont appréciées de la clientèle, notamment en matière de taux fixes, avec une palette très large étant donné que des durées de 1 à 20 ans sont disponibles et que différentes tranches peuvent être souscrites pour répartir le risque.

Evolution du taux hypothécaire variable en 1er rang durant les 30 dernières années



Immobilier direct suisse

Le marché de la location est en phase de détente, notamment en raison du nombre de projets réalisés mis sur le marché. Toutefois, la demande d'appartements à loyer abordable reste soutenue dans le canton de Vaud. Une attention est donc portée sur les objets moins bien situés et sur le niveau des loyers, ceci afin de maintenir un taux de vacance bas. De plus, les actions visant à maintenir la valeur du patrimoine se poursuivent, l'entretien et la rénovation étant gages d'attractivité.

Cela étant, cette réalité n'a guère modifié le niveau des prix d'acquisitions. Ce constat est valable tant pour les terrains, les projets clé en main que pour les immeubles existants. La concurrence reste forte et l'intérêt à investir dans la pierre n'a pas faibli, spécialement pour les biens résidentiels. Il en résulte une pression sur les rendements.

Le patrimoine a progressé au gré des différents projets et acquisitions qui se sont présentés et de manière mesurée au vu de la situation et de la prudence requise.

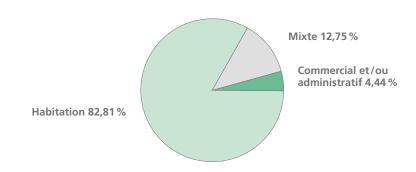
Malgré ce contexte difficile, l'institution a ainsi pu réaliser durant l'année 2017 plusieurs acquisitions intéressantes d'immeubles existants.

Un effort particulier est déployé pour acquérir des terrains en propriété ou en droit de superficie permettant de réaliser de nouveaux logements. De même, la recherche d'objets existants répondant aux objectifs stratégiques (loyers abordables et rendements adaptés) se poursuit avec assiduité.

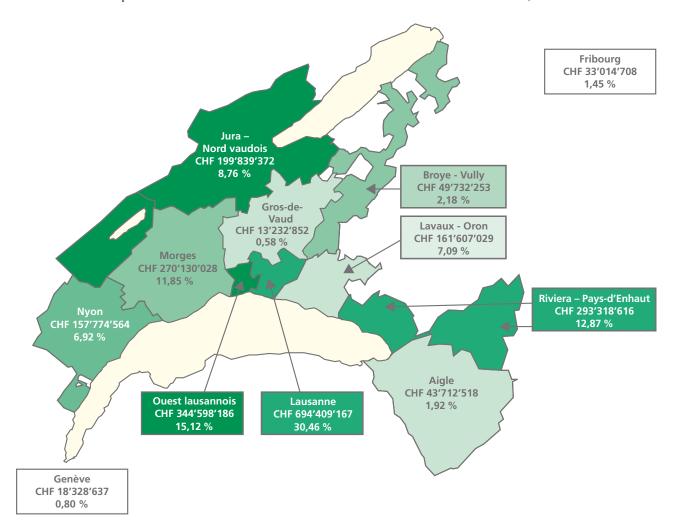
Enfin, les travaux de construction d'une soixantaine d'appartements ont débuté à Palézieux-Village. La livraison est prévue au printemps 2019. Les logements pour étudiants et hôtes académiques sur le site du campus universitaire de Chavannes-près-Renens sont en cours de réalisation, en collaboration étroite avec les autorités cantonales vaudoises. Le projet Vortex accueillera, dans un premier temps, les athlètes des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020.

	Nombre d'immeubles	268
	Logements	7′722
Quelques chiffres	Stationnements	7′905
` '	Surfaces commerciales (m²)	70′105
	Etat locatif total (CHF)	138′061′780
Constructions en cours	Palézieuz, Grand Clos	66 logements / 106 stationnements
Constructions en cours	raiczicuz, Grana Cios	00 logements / 100 stationnements
	Ballaigues, Grand-Rue 35	10 logements / 8 stationnements / 1 dépôt
	Villeneuve, Carroz-Derrière 9	25 logements / 38 stationnements
	Bulle, Général-Castella 9	23 logements / 37 stationnements
Acquisitions	Echallens, Nord 8	13 logements / 8 stationnements / 1 dépôt
	Pully, Préau 2-4	14 logements / 16 stationnements / 1 dépôt
	Lausanne, Entre-Bois 6	20 logements / 4 locaux commerciaux (308 m²)
	Yverdon-les-Bains, Moulins 99	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques
	Lausanne, Malley 12	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques
Principaux chantiers	Lausanne,Bois-de-la-Fontaine 11	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques
de rénovation terminés	Savigny, Verne 5-7	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques
	Savigny, Verne 9-11	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques

Répartition du patrimoine en propriété directe par type d'immeuble selon la valeur au bilan au 31 décembre 2017



Valeur au bilan par districts vaudois et autres cantons au 31 décembres 2017, CHF 2'279'697'930



Immobilier indirect suisse

Le compartiment immobilier indirect suisse est composé de placements collectifs gérés en direct et de mandats de gestion. La performance de cette classe d'actifs en 2017 est positive et supérieure à l'indice de référence. La volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

Placements alternatifs (Hedge Funds)

Le portefeuille est investi dans quatre mandats et un portefeuille en direct, sur quatre stratégies (actions, crédit, macro et multi-stratégies). Le compartiment en Hedge Funds a eu une performance ajustée au risque très satisfaisante, en tenant compte que celui-ci est 100 % couvert contre CHF. L'ensemble des stratégies ont eu une contribution positive, ce qui a conduit à une surperformance par rapport à l'indice de référence.

Placements privés

Le portefeuille des entreprises non cotées est composé de mandats de gestion et de placements collectifs hors mandats. Une très grande diversification est ainsi obtenue, en particulier au niveau géographique. Les montants souscrits aux fonds ont fortement augmenté depuis la mise en place des trois mandats en 2013. Le portefeuille de sociétés devient plus mature et le niveau des investissements se rapproche de l'allocation fixée. La performance 2017 est positive et supérieure à celle de l'indice de référence, en raison de la bonne sélection des investissements.

Microfinance

Le compartiment de RP - Fond institutionnel en microfinance est désormais liquidé.

Matières premières

Le portefeuille est alloué pour l'essentiel à des stratégies qui suivent l'évolution des marchés, avec une petite poche constituée de stratégies actives. La performance 2017 est positive et largement supérieure à celle de l'indice de référence grâce au positionnement des stratégies implémentées. La volatilité du portefeuille est quant à elle inférieure à celle de son indice.

Obligations convertibles

Le portefeuille des obligations convertibles est composé de placements collectifs et est 100 % couvert contre CHF. La performance 2017 est positive et très largement supérieure à celle de son indice de référence, grâce à une exposition plus élevée aux Etats-Unis, marché ayant bien performé sur l'année 2017, et à la surperformance des gérants. La volatilité est en ligne avec celle de l'indice.

Immobilier indirect étranger

Le portefeuille en immobilier indirect étranger est composé de mandats de gestion, dont deux sont en phase de déploiement du capital. Le développement du portefeuille est conforme aux attentes et est d'ores et déjà bien diversifié, tant au niveau géographique que sectoriel.

La performance est positive et supérieure à celle de l'indice de référence en raison de l'augmentation des valorisations des immeubles dans toutes les stratégies.

Infrastructures

Le compartiment dédié aux investissements indirects en infrastructure a été lancé au mois de septembre 2016. Au cours de l'année 2017, le gérant du fonds a continué à déployer le capital engagé par les investisseurs. Le portefeuille se compose de fonds et de co-investissements et présente déjà une bonne diversification, tandis que son déploiement se poursuit. La performance est en ligne avec les attentes, malgré le phénomène de courbe en «J», usuel lors du lancement de ce type de portefeuilles. En matière d'infrastructure directe, l'étude de dossiers se poursuit afin de trouver des opportunités dont les montants, la rentabilité et le risque sont appropriés pour les investisseurs institutionnels.

Degré de couverture et frais d'administration

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan.

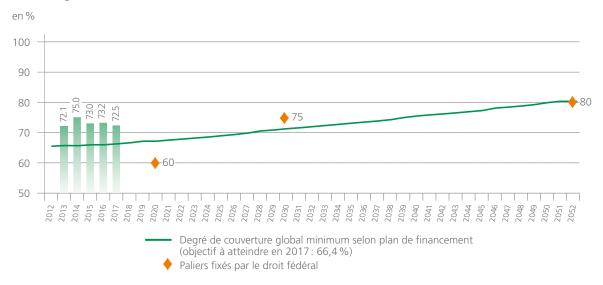
La CPEV pratique un système financier dit « de capitalisation partielle » au sens de l'art. 72a LPP et son plan de financement permet d'assurer à long terme son équilibre financier. Ce système garantit notamment la couverture intégrale des engagements pris envers les rentiers ainsi que le maintien des

taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72b LPP tant pour les assurés actifs que pour l'ensemble de l'institution. Afin d'atteindre un taux de couverture global de 80 % en 2052, le plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année.

Les différents taux de couverture initiaux et minimaux sont atteints au 31 décembre 2017.

D'autres informations figurent au point 5.9 de l'annexe aux comptes.

Evolution du degré de couverture de la CPEV au 31 décembre 2017



Frais d'administration de la gérante

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CPEV est basée sur un forfait administratif par assuré et pensionné. Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers. En outre, des commissions relatives à la gestion des divers placements sont également directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

31.12.2016

Annexe **31.12.2017**

Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif

Actii	Alliexe	31.12.2017	31.12.2010
Placements	6.5	12'390'428'449	11'474'016'668
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes		168′917′111	231′744′762
Créance auprès de l'employeur	6.11	507'000'000	707′000′000
Obligations libellées en CHF		455'962'435	465′186′017
Obligations libellées en monnaies étrangères		1'133'743'634	1'073'039'172
Actions de sociétés suisses		1′788′941′404	1'466'603'313
Actions de sociétés étrangères		2'238'883'708	1'949'006'317
Titres de gages immobiliers		747′220′154	735′942′678
Immobilier suisse direct et indirect		2'432'570'787	2'370'198'780
Placements alternatifs (Hedge Funds)		960'316'649	842′143′244
Placements privés		496′789′367	389'976'701
Obligations convertibles		565'642'585	474′452′976
Autres placements		912′545′210	776'453'890
Couverture de change		-18'104'595	-7′731′182
Compte de régularisation actif	7.1.1	1'478'264	1'932'571
		12'391'906'713	11'475'949'240
Passif	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
Dettes		40'731'320	44'950'312
		40'731'320 31'760'675	44'950'312 37'736'267
Dettes	7.1.2		
Dettes Prestations de libre passage et rentes	7.1.2 7.1.3	31′760′675	37'736'267
Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif Provisions non techniques		31'760'675 8'970'645	37'736'267 7'214'044
Dettes Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif	7.1.3	31′760′675 8′970′645 9′071′559	37'736'267 7'214'044 8'613'318
Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif Provisions non techniques	7.1.3	31′760′675 8′970′645 9′071′559 6′440′537	37'736'267 7'214'044 8'613'318 6'708'064
Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif Provisions non techniques Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7.1.3	31′760′675 8′970′645 9′071′559 6′440′537 11′290′970′447	37'736'267 7'214'044 8'613'318 6'708'064 10'322'101'461
Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif Provisions non techniques Capitaux de prévoyance et provisions techniques Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)	7.1.3	31′760′675 8′970′645 9′071′559 6′440′537 11′290′970′447 7′262′107′679	37'736'267 7'214'044 8'613'318 6'708'064 10'322'101'461 7'108'357'669
Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif Provisions non techniques Capitaux de prévoyance et provisions techniques Capital de prévoyance assurés actifs (100 %) Capital de prévoyance rentiers (100 %)	7.1.3	31'760'675 8'970'645 9'071'559 6'440'537 11'290'970'447 7'262'107'679 8'610'500'226	37'736'267 7'214'044 8'613'318 6'708'064 10'322'101'461 7'108'357'669 7'713'104'067 770'836'544
Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif Provisions non techniques Capitaux de prévoyance et provisions techniques Capital de prévoyance assurés actifs (100 %) Capital de prévoyance rentiers (100 %) Provisions techniques (100 %)	7.1.3	31'760'675 8'970'645 9'071'559 6'440'537 11'290'970'447 7'262'107'679 8'610'500'226 1'131'865'660	37'736'267 7'214'044 8'613'318 6'708'064 10'322'101'461 7'108'357'669 7'713'104'067 770'836'544 15'592'298'280
Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif Provisions non techniques Capitaux de prévoyance et provisions techniques Capital de prévoyance assurés actifs (100 %) Capital de prévoyance rentiers (100 %) Provisions techniques (100 %) Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	7.1.3	31'760'675 8'970'645 9'071'559 6'440'537 11'290'970'447 7'262'107'679 8'610'500'226 1'131'865'660 17'004'473'565	37'736'267 7'214'044 8'613'318 6'708'064 10'322'101'461 7'108'357'669 7'713'104'067 770'836'544 15'592'298'280 -5'270'196'819
Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif Provisions non techniques Capitaux de prévoyance et provisions techniques Capital de prévoyance assurés actifs (100 %) Capital de prévoyance rentiers (100 %) Provisions techniques (100 %) Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %) Part de financement en répartition	7.1.3 7.1.4 5.5 5.9.3	31'760'675 8'970'645 9'071'559 6'440'537 11'290'970'447 7'262'107'679 8'610'500'226 1'131'865'660 17'004'473'565 -5'713'503'118	37'736'267 7'214'044 8'613'318 6'708'064 10'322'101'461 7'108'357'669 7'713'104'067 770'836'544 15'592'298'280 -5'270'196'819
Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif Provisions non techniques Capitaux de prévoyance et provisions techniques Capital de prévoyance assurés actifs (100 %) Capital de prévoyance rentiers (100 %) Provisions techniques (100 %) Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %) Part de financement en répartition Réserve de fluctuation de valeur	7.1.3 7.1.4 5.5 5.9.3	31'760'675 8'970'645 9'071'559 6'440'537 11'290'970'447 7'262'107'679 8'610'500'226 1'131'865'660 17'004'473'565 -5'713'503'118 1'044'692'850	37'736'267 7'214'044 8'613'318 6'708'064 10'322'101'461 7'108'357'669 7'713'104'067 770'836'544 15'592'298'280 -5'270'196'819 1'093'576'085
Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif Provisions non techniques Capitaux de prévoyance et provisions techniques Capital de prévoyance assurés actifs (100 %) Capital de prévoyance rentiers (100 %) Provisions techniques (100 %) Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %) Part de financement en répartition Réserve de fluctuation de valeur Situation au 1er janvier	7.1.3 7.1.4 5.5 5.9.3	31′760′675 8′970′645 9′071′559 6′440′537 11′290′970′447 7′262′107′679 8′610′500′226 1′131′865′660 17′004′473′565 -5′713′503′118 1′044′692′850 1′093′576′085	37'736'267 7'214'044 8'613'318 6'708'064 10'322'101'461 7'108'357'669 7'713'104'067 770'836'544 15'592'298'280 -5'270'196'819 1'093'576'085 1'070'962'922
Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif Provisions non techniques Capitaux de prévoyance et provisions techniques Capital de prévoyance assurés actifs (100 %) Capital de prévoyance rentiers (100 %) Provisions techniques (100 %) Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %) Part de financement en répartition Réserve de fluctuation de valeur Situation au 1er janvier Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	7.1.3 7.1.4 5.5 5.9.3 6.4	31′760′675 8′970′645 9′071′559 6′440′537 11′290′970′447 7′262′107′679 8′610′500′226 1′131′865′660 17′004′473′565 -5′713′503′118 1′044′692′850 1′093′576′085	37'736'267 7'214'044 8'613'318 6'708'064 10'322'101'461 7'108'357'669 7'713'104'067 770'836'544 15'592'298'280 -5'270'196'819 1'093'576'085 1'070'962'922
Prestations de libre passage et rentes Autres dettes Compte de régularisation passif Provisions non techniques Capitaux de prévoyance et provisions techniques Capital de prévoyance assurés actifs (100 %) Capital de prévoyance rentiers (100 %) Provisions techniques (100 %) Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %) Part de financement en répartition Réserve de fluctuation de valeur Situation au 1er janvier Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice Fonds libres (+) / découvert (-)	7.1.3 7.1.4 5.5 5.9.3 6.4	31′760′675 8′970′645 9′071′559 6′440′537 11′290′970′447 7′262′107′679 8′610′500′226 1′131′865′660 17′004′473′565 -5′713′503′118 1′044′692′850 1′093′576′085	37'736'267 7'214'044 8'613'318 6'708'064 10'322'101'461 7'108'357'669 7'713'104'067 770'836'544 15'592'298'280 -5'270'196'819 1'093'576'085 1'070'962'922

Adoptés par le Conseil d'administration dans sa séance du 22 mars 2018

Au nom du Conseil d'administration

Stephen Sola

Vice-président

Christian Budry Président

Taux de couverture OPP2 art. 44, al. 1

Certifiés conformes aux écritures le 22 mars 2018 Au nom du tiers chargé de la gestion Retraites Populaires

72.54%

73.21%

5.9.4

Philippe Doffey Johnny Perera Directeur général Directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2017	2016
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		657'106'652	640'523'228
Cotisations des salariés	7.2.1	241'910'978	236'157'888
Cotisations de l'employeur	7.2.1	374'862'237	365'942'598
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.1	11'222'692	10'954'337
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	8'291'647	6'319'860
Primes uniques et rachats		20'600'339	20'926'964
Subsides du fonds de garantie		218′759	221′581
+ Prestations d'entrée		156'148'874	126'297'406
Apports de libre passage		146'847'979	119'105'648
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		9'300'896	7′191′759
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		813'255'526	766'820'634
- Prestations réglementaires		-650'673'291	-618'464'451
Rentes de vieillesse	7.2.2	-468'007'054	-452'822'792
Rentes de survivants	7.2.2	-56'904'894	-55'864'940
Pensions d'enfants	7.2.2	-4'631'548	-4'505'540
Rentes d'invalidité	7.2.2	-63'224'563	-63'661'647
Autres prestations réglementaires	7.2.3	-17′949′261	-18'872'890
Prestations en capital à la retraite		-39'804'511	-22′526′305
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-151'460	-210'337
- Prestations de sortie	7.2.4	-157'781'575	-165'611'609
Prestations de libre passage en cas de sortie		-121'604'163	-130′232′243
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-36′177′412	-35′379′366
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-808'454'866	-784'076'060
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-968'868'986	-281'607'470
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-153′750′010	-151′795′040
Constitution capital de prévoyance rentiers		-897′396′159	-141′510′143
Constitution des provisions techniques		-361'029'116	-86′123′413
Variation de la part de financement en répartition		443′306′299	97′821′126
- Charges d'assurance		-2′333′352	-1'951'255
Cotisations au fonds de garantie		-2'333'352	-1'951'255
= Résultat net de l'activité d'assurance		-966'401'678	-300'814'151

Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2017	2016
= Résultat net de l'activité d'assurance		-966'401'678	-300'814'151
+ Résultat net des placements	6.9	928'602'620	334'143'744
Produits		255'489'301	238'131'477
Charges		-502′009	-323′713
Gains et pertes		-2'623'075	146'064'132
Plus-values/moins-values non réalisées		828'784'700	84'487'036
Variations des correctifs d'actifs		648'146	1'694'146
Frais d'entretien et autres charges		-41'354'961	-37'459'351
Frais d'administration et de gestion facturés		-14'999'528	-17′727′041
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs		-96'839'953	-80'728'475
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		267'527	205'453
+ Autres produits		266'982	217'312
Produits de prestations fournies		238'930	201′776
Produits divers		28'053	15′536
- Frais d'administration	7.2.5	-11'618'687	-11'139'195
Administration générale		-11'354'145	-10'919'384
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-232'092	-217′998
Autorités de surveillance		-32'450	-1'813
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-48'883'235	22'613'163
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	48'883'235	-22'613'163
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	5.10	0	0

Annexe aux comptes

Préambule

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le bilan, le compte d'exploitation et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après: CPEV ou la Caisse) est un établissement de droit public, doté de la personnalité juridique.

La Caisse a pour but d'assurer, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, des prestations qui, cumulées avec celles de l'assurance vieillesse, survivants et invalidité, permettent aux assurés et à leurs survivants de maintenir leur niveau de vie de manière appropriée en cas de retraite, d'invalidité et de décès (art. 2 LCP).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPEV est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Actes législatifs vaudois

Loi du 18 juin 2013 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP), précédemment Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et ses novelles (aLCP)

Décret du 18 juin 2013 accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'440'000'000.- pour diverses mesures permettant la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et fixant le montant annuel disponible pour la prise en charge du coût de la rente-pont AVS (ci-après décret de financement).

Règlements établis par le Conseil d'administration

Règlement des prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 21 septembre 2017

Disposition d'organisation du Conseil d'administration de la CPEV du 28 janvier 2016 (ci-après Règl. org.)

Règlement des placements, mis à jour au 16 décembre 2016 avec entrée en vigueur au 1er janvier 2017

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan au 31 décembre 2017

Règlement de liquidation partielle approuvé par l'As-So le 28 septembre 2017

Règlement relatif à l'élection de l'Assemblée des délégués des assurés du 29 janvier 2015.

Règlement établi par l'Assemblée des délégués des assurés

Règlement de l'Assemblée des délégués des assurés du 3 septembre 2015.

1.4 Organe suprême, gestion et droits à la signature

Conseil d'administration (art. 15 à 17 LCP)

Le Conseil d'administration (ci-après : le Conseil) est l'organe suprême de la Caisse et en assure la direction générale.

Le Conseil se compose de huit membres. Le Conseil d'Etat désigne quatre membres; l'Assemblée des délégués des assurés élit les quatre autres membres. Les membres sont nommés pour un mandat de cinq ans renouvelable au maximum une fois.

Le président et le vice-président sont choisis par les membres du Conseil d'administration en leur sein. Ils ne doivent pas faire partie du même groupe de membres.

Composition du Conseil au 1er ianvier 2018 :

Composition du Conseil au 1	l ^{er} janvier 2018:					
Président	Christian Budry *	administrateur indépendant, Oron				
Vice-président	Stephen Sola **	vice-directeur de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, Belmont-sur-Lausanne				
Membres	Michel Berney**	retraité, ancien directeur du centre d'enseignement professionnel de Vevey, Vevey				
	Gloria Capt *	avocate au barreau, Yverdon-les-Bains				
	Yves Froidevaux **	secrétaire général de la Société Pédagogique Vaudoise (SPV), Gland				
	Fabrice Ghelfi*	chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) du Canton de Vaud, Lausanne				
	Alain Martin **	pasteur, Jouxtens-Mézery				
	Michèle Mottu Stella *	experte agréée LPP, associée d'un cabinet de conseil, Lonay				
Représentant du chef de département chargé du suivi de la Caisse	Filip Grund	chef du service du personnel de l'Etat de Vaud				
Secrétaire	Alexandre Bernel, avocat au barreau, St-Saphorin					
Secrétaire suppléant	Jean Daniel Martin, président de tribunal (retraité), Lausanne					

^{*} représentant(e) de l'employeur

^{**} représentant(e) des assurés

Comités permanents du conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué quatre comités permanents:

- « Placements mobiliers »
- « Placements immobiliers »
- « Finance & Gouvernance »
- « Prévoyance »

Les cahiers des charges de ces comités sont énoncés dans la disposition d'organisation de la Caisse.

Au 1er janvier 2018, ils sont composés de:

	Placements mobiliers	Finance & Gouvernance
Président	Michèle Mottu Stella*	Alain Martin**
Membre	Stephen Sola**	Christian Budry*
Suppléant	Gloria Capt*	Fabrice Ghelfi*
Suppléant	Michel Berney**	Yves Froidevaux**
Secrétaire	Alexandre Bernel	Jean Daniel Martin
	BL 4 2 1 1 22	D /
	Placements immobiliers	Prévoyance
Président	Michel Berney**	Fabrice Ghelfi*
Président Membre		,
	Michel Berney**	Fabrice Ghelfi*
Membre	Michel Berney** Gloria Capt*	Fabrice Ghelfi* Yves Froidevaux**

^{*} représentant(e) de l'employeur

Assemblée des délégués des assurés (art. 18 et 19 LCP)

L'Assemblée des délégués des assurés se compose de trente membres représentant les assurés et les pensionnés.

Les associations faîtières du personnel reconnues en application de l'art. 13, al. 1 de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers) ainsi que les commissions du personnel selon les arts 11 et 12 LPers organisent l'élection des délégués. A défaut d'entente entre les parties sur le mode d'élection, l'autorité de surveillance adopte un mode d'élection. L'élection de l'Assemblée des délégués des assurés a lieu dans neuf cercles électoraux déterminés par l'autorité de surveillance.

Les délégués sont nommés pour un mandat de cinq ans renouvelable au maximum une fois.

L'Assemblée des délégués des assurés doit :

- élire les quatre représentants des assurés au Conseil d'administration parmi les assurés et les pensionnés;
- prendre connaissance du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que du rapport de l'organe de révision et de l'expert;
- donner son préavis sur toute modification de la LCP.

En outre, l'Assemblée des délégués ainsi que le Conseil d'Etat sont consultés lorsque le Conseil d'administration de la Caisse souhaite modifier, étendre ou restreindre les prestations existantes, supprimer certaines de celles-ci ou en introduire de nouvelles. Il en va de même avant toute adoption ou modification d'un règlement au sens de l'art. 17, ch 5 LCP.

Selon l'art.18, al. 5 LCP, l'Assemblée des déléguées des assurés a édicté le règlement de cette dernière en date du 3 septembre 2015.

Au 1er janvier 2018, le comité de l'Assemblée se compose ainsi :

Président Bernard Grandjean Vice-président Véronique Schober Secrétaire Véronique Olivier

La liste détaillée des membres pour le mandat du 1er juillet 2015 au 30 juin 2020 se trouve sur le site internet de la Caisse.

^{**} représentant(e) des assurés

Adresse de la CPEV:

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud Téléphone: 021 348 21 11
Caroline 9 Fax: 021 348 21 69
Case postale 288 E-mail: info@cpev.ch
1001 Lausanne Site internet: www.cpev.ch

Droits à la signature

Le Conseil d'administration détermine les personnes habilitées à représenter la Caisse vis-à-vis des tiers. Les membres du Conseil d'administration, ainsi que les personnes désignées par le Conseil qui engagent la CPEV, ne peuvent le faire qu'avec signature collective à deux (art. 3.1 Règl. org.).

Tiers chargé de la gestion (art. 123 Règl.)

La gérance de la CPEV est confiée à Retraites Populaires.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration. Le tiers chargé de la gestion de la Caisse assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil, sauf décision contraire de celui-ci. Il en va de même pour les séances de l'Assemblée des délégués des assurés.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert agréé (art. 128 Règl.)

M. Gilles Guenat, Aon (Suisse) SA, Zürich, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHSPP).

Organe de révision (art. 127 Règl.)

BDO SA, Epalinges, entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat.

Conseillers

Docteur Thomas Aeschbach, Lausanne, médecin-conseil.

Retraites Populaires, Lausanne, habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al. 4, let. c OPP2, et ses mandataires.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne.

1.6 Employeurs affiliés (art. 6 LCP)

Peuvent être affiliés à la Caisse, pour l'assurance de leur personnel, les institutions de droit public dotées de la personnalité juridique dans les deux situations suivantes:

- le principe de l'affiliation est prévu par la loi spéciale;
- l'affiliation est autorisée par la Caisse, avec l'accord préalable du Conseil d'Etat.

Au 31 décembre 2017, les employeurs affiliés sont les suivants :

- État de Vaud (y compris les Hospices cantonaux (CHUV))
- Université de Lausanne (UNIL)
- Policlinique Médicale Universitaire (PMU)
- Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD)
- Église Evangélique réformée du Canton de Vaud (EERV)*
- Établissement médico-social Cottier-Boys
- Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AsSo)**
- Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM)
- Office de l'Assurance invalidité pour le Canton de Vaud (OAI)
- Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS
- Haute École Pédagogique (HEP)
- Haute École d'art et de design de Lausanne (ECAL)
- Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)
- Haute École de Santé Vaud (HESAV)
- * Maintien des assurés de 45 ans révolus présents au 1er janvier 2011
- ** Maintien des assurés de 45 ans révolus présents au 31 décembre 2011

2 Membres actifs et rentiers

Les assurés actifs bénéficiant d'une rente d'invalidité partielle sont considérés comme rentiers.

2.1 Mouvements des membres assurés actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Effectif au 1er janvier 2017/2016	34'873	573	35'446	34'223	642	34'865
Augmentation						
Nouveaux	4′193	493	4'686	3'657	455	4′112
Transferts du plan risques	249		249	226		226
Transferts du plan de base ordinaire			0		1	1
Réactivés	421	12	433	343	15	358
	4'863	505	5'368	4'226	471	4'697
Diminution						
Démissions	-2′515	-222	-2'737	-2′385	-300	-2′685
Transferts au plan de base ordinaire		-249	-249		-226	-226
Transferts au plan risques			0	-1		-1
Décès sans prestations	-11		-11	-9		-9
Décès avec prestations	-14		-14	-11		-11
Invalides	-491	-13	-504	-432	-14	-446
Retraités	-837		-837	-738		-738
	-3'868	-484	-4'352	-3'576	-540	-4'116
Effectif au 1er janvier 2018 / 2017	35'868	594	36'462	34'873	573	35'446

2.2 Mouvements des rentiers

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Effectif au 1er janvier 2017 / 2016	17'196	1	17'197	16'773	2	16'775
Invalides définitifs	2'465		2′465	2'413		2'413
Invalides temporaires	112	1	113	141	2	143
Retraités	11'181		11′181	10′793		10′793
Conjoints survivants	2′214		2′214	2′187		2′187
Enfants	1′224		1′224	1′239		1′239
Augustation						

Augmentation

	1'045	0	1'045	1′005	0	1'005
Nouveaux invalides définitifs	165		165	171		171
Nouveaux retraités	732		732	676		676
Nouveaux conjoints survivants	148		148	158		158

Diminution

Sorties par décès	-412	0	-412	-483	0	-483
Invalides définitifs décédés	-62		-62	-79		-79
Retraités décédés	-233		-233	-276		-276
Conjoints survivants décédés	-117		-117	-128		-128
Sorties par suppressions de pensions	-62	0	-62	-55	0	-55
Invalides définitifs (art. 59 Règl.)	-46		-46	-40		-40
Retraités	-12		-12	-12		-12
Conjoints survivants (art. 68 Règl.)	-4		-4	-3		-3
Pensions temporaires	-56	0	-56	-44	-1	-45
Invalides temporaires	-29		-29	-29	-1	-30
Enfants	-27		-27	-15		-15

Effectif au 1er janvier 2018 / 2017	17 711	1	17 712	17'196	1	17'197
	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Invalides définitifs	2'522		2'522	2'465		2'465
Invalides temporaires	83	1	84	112	1	113
Retraités	11'668		11'668	11'181		11'181
Conjoints survivants	2′241		2'241	2'214		2′214
Enfants	1′197		1′197	1′224		1′224
Effectif au 1er janvier 2018 / 2017	17'711	1	17'712	17'196	1	17'197

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère un plan risques et un plan de prévoyance vieillesse, décès et invalidité (plan de base) qui sont régis par le principe de la primauté des prestations (art. 7 LCP).

Le plan risques couvre les risques de décès et d'invalidité du salarié dès le début de l'affiliation et jusqu'à son entrée dans le plan de prévoyance.

L'affiliation au plan de prévoyance commence au plus tôt:

- a) lorsqu'il atteint l'âge de 24 ans révolus;
- b) lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 60 ans.

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont réalisées après le premier du mois, l'affiliation au plan de base prend effet au premier jour du mois suivant (art. 7 Règl.).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique un système de capitalisation partielle fondé sur le principe de la pérennité, avec l'approbation de l'autorité de surveillance (art. 20 LCP). Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1er janvier 2012.

Cotisations de base (art. 10 LCP)

Les cotisations annuelles globales pour le plan de prévoyance vieillesse, décès et invalidité s'élèvent à 25.5 %, réparties ainsi:

Cotisation ordinaire assuré 10.0 % de leur salaire cotisant

Cotisation ordinaire employeur 15.5 % de l'ensemble des salaires cotisants

25.5 %

Cotisations du plan risques

Le plan risques est supporté par les assurés au moyen d'une cotisation de 1 % de leur salaire cotisant. Il est supporté par les employeurs à hauteur de 2 % de l'ensemble des salaires cotisants des assurés (art. 10 LCP).

Contribution de rappel

L'assuré qui reçoit un salaire de l'Etat ou qui est soumis à la LPers s'acquitte d'une contribution de rappel lorsque sa classe de salaire est modifiée à la hausse ou qu'il bénéficie d'une augmentation de salaire équivalente (art. 12 LCP).

Rente-pont AVS

Un montant annuel, s'élevant progressivement jusqu'à CHF 16'000'000.- d'ici à 2021, est destiné au financement de la rente-pont AVS. Ce montant sera indexé de la même manière que l'échelle des salaires; il est versé par l'employeur (art. 3 et 4 Décret).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Compte de préfinancement de retraite

En prévision d'une retraite avant l'âge minimum, les assurés affiliés au plan de prévoyance ont la possibilité de financer à l'avance la réduction de la pension de retraite par des versements sur le compte de préfinancement de retraite. Les montants versés sur le compte de préfinancement de retraite ont été crédités avec un taux d'intérêt à 1 % (2016: 1.25 %) décidé par le Conseil d'administration (art. 21 Règl.).

Fonds de prévoyance

La CPEV dispose d'un fonds de prévoyance qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 121 et ss Règl.).

Lorsqu'un assuré ou un pensionné décède, des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à ses descendants, ascendants, frères et sœurs, ainsi qu'à toute autre personne, lorsque ceux-ci sont dans une situation financière difficile et que le défunt assurait leur entretien.

Indexation des rentes

En 2017, le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances à court et moyen termes

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Créance auprès de l'employeur

La valeur au bilan représente la somme effectivement due à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses, Actions de sociétés étrangères

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition. Les instruments dérivés sont évalués à la valeur de marché.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants:

Immeubles (sans frais accessoires)

_	de plus de 10 ans	6.10 %
-	de 10 ans et moins	5.45 %
_	pour lesquels un loyer net est encaissé	4.95 %
Im	meubles (avec frais accessoires)	

de plus de 10 ansde 10 ans et moins5.80 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2015.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zones intermédiaires ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

Les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Infrastructures

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan sont en principe évaluées à la valeur du marché. La valeur du marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur actuelle est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur actuelle, l'évaluation et l'inscription au bilan est effectuée à la valeur d'acquisition. Les correctifs de valeur nécessaires sont comptabilisés.

Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

En 2017, les restitutions octroyées par le tiers chargé de la gestion sont présentées distinctement dans le résultat détaillé des placements; les chiffres de l'exercice 2016 ont été retraités.

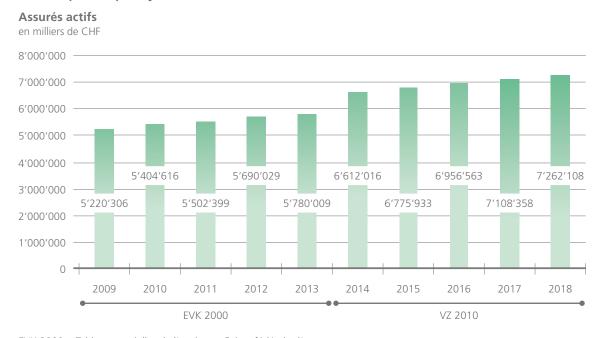
5 Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPEV n'est pas réassurée.

5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations

Evolution du capital de prévoyance, assurés actifs



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich (appliquées dès le 1er janvier 2014)

Pour le calcul du capital de couverture et des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1er janvier de l'exercice suivant.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance des assurés actifs se montent à CHF 2'599'862'350 (2016: CHF 2'525'134'154).

5.4 Développement du capital de couverture pour les rentiers

Evolution du capital de prévoyance, pensionnés



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich (appliquées dès le 1er janvier 2014)

VZ 2015 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich (appliquées dès le 1er janvier 2018)

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CPEV. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	1'131'865'660	770'836'544
Provision pour changement des tables actuarielles	56′549′582	370′536′544
Provision pour abaissement futur du taux technique	1′075′316′078	400'300'000
Provision pour indexations futures	0	0

5.5.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Total provision pour changement des tables actuarielles	56'549'582	370'536'544
Solde au 1 ^{er} janvier	370'536'544	290'563'131
Prélèvement de l'année	-313′986′962	0
Attribution de l'année	0	79'973'413
Total provision relative aux assurés actifs	56'549'582	177′708′942
Total provision relative aux rentiers	0	192'827'602
Capital de prévoyance assurés actifs	7'262'107'679	7'108'357'669
Capital de prévoyance rentiers	8'610'500'226	7′713′104′067
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des assurés actifs	Coûts calculés	2.50 %
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des rentiers	0.00 %	2.50 %

Au 31.12.2016, le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 0.5 % par année sur le capital de prévoyance des actifs et des rentiers. Le nombre d'années à provisionner est déterminé à compter de l'année de projection des tables actuarielles (VZ 2010 projetées au 1er janvier 2012) soit cinq parts pour l'exercice 2016.

Au 31.12.2017, le montant cible de la provision pour les assurés actifs a été revu afin de prévoir le coût calculé du passage des tables VZ 2010 projetées en 2012 aux tables VZ 2015 projetées en 2018. En ce qui concerne les rentiers, la provision a été entièrement dissoute dans le cadre de l'adaptation des tables VZ 2010 projetées en 2012 aux tables VZ 2015 projetées en 2018.

5.5.2 Provision pour abaissement futur du taux technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Provision pour abaissement futur du taux technique	1'075'316'078	400'300'000
Solde au 1 ^{er} janvier	400'300'000	394'150'000
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	675′016′078	6′150′000

En accord avec l'expert agréé et conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle du bilan, le Conseil d'administration a fixé en 2017 un taux d'intérêt technique cible de 2.5 % (2016 : 2.75 %) pour la constitution de la provision et souhaité constituer le complément de provision en une seule fois.

En ce qui concerne les rentiers, la provision au 31.12.2016 prenait en compte le taux d'intérêt technique cible de 2.75 %. Aucune provision n'est nécessaire au 31.12.2017, compte tenu de l'adaptation des bases actuarielles pour la détermination des capitaux de prévoyance. La provision a ainsi été dissoute.

5.5.3 Provision pour indexations futures (rentiers)

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Les mesures d'assainissement sont toutefois réservées. L'attribution de cette provision dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la réserve de fluctuation de valeur ainsi que du versement de l'Etat. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée au cours de l'exercice 2017. Le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été déposée par l'expert agréé sur la base de la situation financière au 31 décembre 2015.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 20 juin 2016 sont les suivantes :

«L'expertise technique de la Caisse a été réalisée selon les normes de conduite pour les membres de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions («CSEP») et conformément à ses directives techniques.

La Caisse détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques VZ 2010 au taux technique de 3.25 % pour les bénéficiaires de rentes et pour les assurés actifs. Au 31.12.2015, la situation financière de la Caisse présente:

- un degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 de 73.04%;
- une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 1'070'962'922.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Caisse au 31.12.2015, nous sommes en mesure d'attester qu'à cette date

- le plan de financement adopté par la Caisse est respecté. Le taux de couverture global atteint 66.0 % (taux initial de 60.9 %) et le taux de couverture des actifs atteint 42.2 % (taux initial de 20.0 %);
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- le taux technique utilisé est supérieur au taux de référence prévu par la directive DTA4 de la CSEP. Toutefois, grâce à la provision pour abaissement du taux technique dont la Caisse dispose au 31.12.2015, le taux technique implicite est de 2.75 % pour les bénéficiaires de rentes et satisfait ainsi à la directive technique de la CSEP. Le Conseil d'administration mène actuellement une analyse visant à abaisser formellement le taux technique. Le taux de rendement attendu déterminé au 31.12.2015 ne couvre plus, en effet, le taux de rendement nécessaire déterminé à cette date;
- le financement du plan d'assurance a été suffisant depuis l'entrée en vigueur du nouveau plan d'assurance.
 Il devra être revu lors de l'abaissement du taux d'intérêt technique et de l'utilisation des nouvelles tables de mortalité VZ 2015;
- la Caisse satisfait aux exigences légales concernant les mesures de sécurité contre les risques décès et invalidité».

Le Conseil a analysé les différentes options et mesures à prendre découlant notamment de cette expertise et a étudié les différents composants d'un nouveau plan de prévoyance. Ce nouveau plan, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019, a été porté à la connaissance du Conseil d'Etat et de l'Assemblée des délégués des assurés.

En date du 26 octobre 2017 et avec l'accord de l'expert agréé, le nouveau plan a été présenté à l'autorité de Surveillance LPP et des Fondations de Suisse Occidentale (ci-après As-So).

Au vu du nouveau plan présenté, l'As-So a décidé le 10 novembre 2017 :

- d'approuver la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle;
- d'inviter la Caisse à soumettre tous les cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2012, la prochaine fois en 2022, un plan visant à atteindre le taux de couverture de 80% des engagements totaux pris envers les rentiers et les assurés actifs au 1^{er} janvier 2052 au plus tard.

Au vu de l'exercice 2017, le Conseil d'administration avec l'aide de l'expert poursuivent leurs réflexions quant à la mise en œuvre du nouveau plan.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des bases suivantes:

En 2016:

Les tables VZ 2010 projetées en 2012 au taux technique de 3.25 % ont été appliquées.

En 2017:

- Pour les assurés actifs: les tables VZ 2010 projetées en 2012 au taux d'intérêt technique de 3.25 % (art. 125 Règl.);
- Pour les rentiers: les tables VZ 2015 projetées en 2018 au taux d'intérêt technique de 2.5 %.

Les capitaux de prévoyance des rentiers ont été majorés de 1% afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs selon art. 4 Règl. pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

Les indications chiffrées figurent ci-après au point 5.9.3.

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

En 2017, pour les rentiers, les nouvelles bases techniques VZ 2015 projetées en 2018 au taux technique de 2.5 % remplacement les tables VZ 2010 projetées en 2012 au taux technique de 3.25 %.

5.9 Taux de couverture selon l'article 44 OPP2

En date du 4 novembre 2013, l'autorité de surveillance a admis le principe de la capitalisation partielle de la CPEV. Sur la base d'un nouveau plan de prévoyance présenté par le Conseil d'administration le 26 octobre 2017, l'As-So a approuvé, le 10 novembre 2017, la poursuite de la gestion de la Caisse selon le principe de la capitalisation partielle.

5.9.1 Taux de couverture initiaux (art. 72b ss LPP)

Les taux de couverture initiaux ont été déterminés par le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé. Ils ont été communiqués à l'autorité de surveillance. Les taux de couverture initiaux sont fixés à 60.9 % pour le taux global et 20 % pour le taux des assurés actifs.

Ces deux niveaux servent de points planchers permettant de déterminer si des mesures d'assainissement doivent être prises par la Caisse ainsi que le montant de la garantie de l'Etat.

5.9.2 Plan de financement / Taux de couverture minimum annuel

En 2013, le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé, a adopté un plan de financement afin d'assurer à long terme l'équilibre financier de la Caisse et de maintenir la fortune de prévoyance à un niveau permettant:

- de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pension;
- de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1er janvier 2012. Le plan a été communiqué à l'autorité de surveillance.

Le chemin de recapitalisation défini dans le plan de financement de 2013 prévoit les taux de couverture (TC) à atteindre suivants:

Année (31.12)	TC global
2012	65,7 %
2013	65,7 %
2014	65,8 %
2015	66,0 %
2016	66,2 %
2017	66,4 %
2018	66,7 %
2019	67,0 %
2020	67,3 %
2021	67,6%

Année (31.12)	TC global
2022	68,0 %
2023	68,3 %
2024	68,7 %
2025	69,1 %
2026	69,5 %
2027	69,9 %
2028	70,3 %
2029	70,7 %
2030	71,2 %
2031	71,6%

Année (31.12)	TC global			
2032	71,9 %			
2033	72,3 %			
2034	72,7 %			
2035	73,1 %			
2036	73,5 %			
2037	73,9 %			
2038	74,3 %			
2039	74,7 %			
2040	75,2 %			
2041	75,6 %			

Année (31.12)	TC global
2042	76,0 %
2043	76,4%
2044	76,8 %
2045	77,2 %
2046	77,7 %
2047	78,1 %
2048	78,6 %
2049	79,0 %
2050	79,5 %
2051	80,0 %

Le plan de financement doit être revu périodiquement (voir ci-avant 5.6).

5.9.3 Détermination de la part en répartition

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	17'004'473'565	15'592'298'280	
Engagements assurés actifs	8 393 973 339	7'286'066'611	
Capitaux de prévoyance	7 262 107 679	7'108'357'669	
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	56 549 582	177′708′942	
Provision pour abaissement futur du taux technique (assurés actifs)	1 075 316 078	0	
Engagements rentiers	8'610'500'226	8'306'231'669	
Capitaux de prévoyance	8 610 500 226	7′713′104′067	
Provision pour changement des tables actuarielles (rentiers)	0	192'827'602	
Provision pour abaissement futur du taux technique (rentiers)	0	400'300'000	
Provision pour indexations futures	0	0	
- soit le TC déterminé par le chemin de recapitalisation	66.40 %	66.20 %	
- soit le TC correspondant au respect du taux de couverture initial des assurés actifs	60.51 %	62.62 %	
Part des engagements en capitalisation (le plus élevé des 2 taux)	66.40 %	66.20 %	
Part des engagements en répartition	33.60 %	33.80 %	
Montant de la part de financement en répartition	5'713'503'118	5'270'196'819	

5.9.4 Situation effective au 31 décembre

Le taux de couverture est calculé au 1er janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent. Il est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe. Il se justifie comme suit :

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques assurés actifs	8'393'973'339	7′286′066′611
Capitaux de prévoyance et provisions techniques rentiers	8'610'500'226	8'306'231'669
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	17'004'473'565	15'592'298'280
Part de financement en répartition	-5'713'503'118	-5'270'196'819
Total des capitaux de prévoyance	11'290'970'447	10'322'101'461
Réserve de fluctuation de valeur	1'044'692'850	1'093'576'085
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Fortune de prévoyance disponible	12'335'663'297	11'415'677'546
Taux de couverture OPP2, art. 44, al. 1	72.54 %	73.21 %
Part des engagements en capitalisation	66.40 %	66.20 %
Taux de couverture initial global	60.90 %	60.90 %
Taux de couverture des assurés actifs	44.38 %	42.68 %
Taux de couverture initial des assurés actifs	20.00 %	20.00 %

Le taux de couverture effectif étant supérieur à la part de financement en capitalisation définie au point 5.9.3, la Caisse ne présente pas de découvert au 31 décembre.

5.10 Fonds libres / découvert

	31.12.2017 31.12.2016 CHF CHF	
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Solde au 1er janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	0	0

5.11 Garantie de l'Etat (art. 25 LCP)

Les prestations dues par la CPEV sont en premier lieu couvertes par les employeurs affiliés en vertu des conventions d'affiliation. La CPEV bénéficie en outre de la garantie de l'Etat de Vaud. L'étendue de cette garantie est fixée par la LPP. Cette garantie est subsidiaire à la prise en charge des prestations par les employeurs affiliés.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller et gestion en placement, règlement de placement

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, Retraites Populaires, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2). L'allocation des actifs présentée ci-après a été décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 22 septembre 2016.

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

	31.12.2017				31.	12.2016	;			
Répartition des placements	En milliers de CHF	En %	Allocation au 31.12.2017			En milliers de CHF	En %	Allocation au 31.12.2016		-
			Bornes inférieures	Allocation cible	Bornes supérieures			Bornes inférieures	Allocation cible	Bornes supérieures
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	168′917	1.4	0.0	2.0	5.0	231′745	2.0	0.0	2.0	5.0
Créance auprès de l'employeur	507′000	4.1	0.0	5.0	12.0	707′000	6.2	0.0	5.0	12.0
Obligations libellées en CHF	455′962	3.7	2.5	5.5	8.5	465′186	4.1	2.5	5.5	8.5
Obligations libellées en monnaies étrangères	1′133′744	9.2	4.0	9.0	14.0	1′073′039	9.4	4.0	9.0	14.0
Actions de sociétés suisses*	1'788'941	14.4	8.0	12.0	16.0	1'466'603	12.8	8.0	12.0	16.0
Actions de sociétés étrangères*	2'238'884	18.1 ¹	10.0	14.0	18.0	1'949'006	17.0	10.0	14.0	18.0
Titres de gages immobiliers	747′220	6.0	5.0	7.0	9.0	735′943	6.4	5.0	7.0	9.0
Immobilier suisse direct et indirect	2'432'571	19.6	15.5	21.5	28.5	2'370'199	20.7	15.5	21.5	28.5
Placements alternatifs (Hedge Funds)	960'317	7.8	4.0	7.0	10.0	842′143	7.3	4.0	7.0	10.0
Placements privés	496'789	4.0	0.0	3.5	8.0	389'977	3.4	0.0	3.5	8.0
Obligations convertibles	565'643	4.6	3.0	5.0	7.0	474'453	4.1	3.0	5.0	7.0
Autres placements	912′545	7.4	1.5	8.5	16.5	776'454	6.8	1.5	8.5	16.5
Couverture de change	-18′105	-0.1				-7'731	-0.1			
Total	12'390'428	100		100		11'474'017	100		100	

^{*} Y compris opérations de couverture.

¹ Le dépassement de l'allocation des actions de sociétés étrangères mentionné ci-avant découle de l'évolution des marchés financiers constatés en fin d'année 2017. Le Conseil d'administration a pris acte de cet état de fait.

Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. La CPEV a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères, actions suisses, actions étrangères, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, fonds en matières premières, obligations convertibles, microfinance, placements privés, placements alternatifs diversifiés et infrastructures mobilières étrangères).

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art. 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture.

Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation à des mandataires. Pour le patrimoine immobilier détenu en direct, certains aspects techniques et locatifs sont délégués à différentes régies immobilières.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Carouge, en qualité de banque autorisée.

6.2 Utilisation des extensions

Conformément aux art. 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53 à 56a, al. 1 et 5, et 57 al. 2 et 3 OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

Les placements de la Caisse présentent la situation suivante au regard des limites de placements de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 55 OPP2):

	31.12 CI	.2017 HF		2.2016 CHF	
	Allocation effective	Limite OPP2	Allocation effective	Limite OPP2	
Titres hypothécaires	6.03 %	50 %	6.41 %	50 %	
Actions	41.08 %	50 %	37.30 %	50 %	
Immobilier	22.62 %	30 %	23.48 %	30 %	
Alternatif	19.69 %	15 %	18.13 %	15 %	
Monnaies étrangères	15.90 %	30 %	15.70 %	30 %	

6.3 Indication sur les placements alternatifs au sens de la LPP

Le tableau ci-après présente l'ensemble des placements de l'institution considérés comme des placements alternatifs au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 53 OPP2 et ss).

Cette définition diverge de celle utilisée dans le règlement des placements qui prévaut dans les autres chapitres des présents comptes annuels.

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Obligations libellées en CHF	4'755'840	11'891'102
Obligations libellées en monnaies étrangères	42′307′907	45′036′143
Placements privés	496'789'367	389'976'701
Obligations convertibles	22'347'913	14'670'880
Placements alternatifs (Hedge Funds)	960'316'649	842′143′244
Autres placements	912′545′210	776'453'890
Total des placements alternatifs au sens de la LPP	2'439'062'885	2'080'171'961
Total des placements	12'390'428'449	11'474'016'668
Quote-part des placements alternatifs au sens de la LPP	19.69 %	18.13 %

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeur

Une réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché liés aux placements (y compris les immeubles) afin de pouvoir garantir durablement que les engagements de prestations sont remplis.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé sur la base de la proposition d'allocation stratégique des actifs, le taux appliqué aux engagements. Il tient compte des probabilités de risque extrême qu'implique l'allocation choisie (méthode: C VAR 99 %).

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur fixé par le Conseil d'administration est de 11 % des engagements de prévoyance en 2017 et 2016.

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Total des engagements de prévoyance	17'004'473'565	15'592'298'280
1 ^{er} niveau (1/2 objectif)	935'246'046	857'576'405
2 ^e niveau (objectif)	1'870'492'092	1'715'152'811

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Réserve de fluctuation de valeur au 1er janvier	1'093'576'085	1'070'962'922
Variation de l'exercice	-48'883'235	22'613'163
Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	1'044'692'850	1'093'576'085

Le résultat de l'exercice 2017 a entraîné un prélèvement sur la réserve de fluctuation de valeur.

6.5 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Placements	12'390'428'449	11'474'016'668
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	168′917′111	231′744′762
Comptes bancaires	69'051'899	183'656'921
Banques à terme	79′798′944	26'000'000
Placements collectifs marché monétaire	4′764′223	4'814'985
Débiteurs employeurs et assurés	10'815'464 *	12′729′743
Autres débiteurs	5'449'582	5'479'113
Correctif d'actif	-963′000	-936′000
Créance auprès de l'employeur	507′000′000	707'000'000
Obligations libellées en CHF	455′962′435	465'186'017
Obligations non cotées	9'000'000	18'000'000
Placements collectifs	421'801'584	420'269'548
Prêts aux corporations de droit public	25′160′850	26'916'468
Prêts divers	1	1
Obligations libellées en monnaies étrangères	1′133′743′634	1'073'039'172
Placements collectifs	1′133′743′634	1'073'039'172
Actions de sociétés suisses	1′788′941′404	1'466'603'313
Placements collectifs	1′712′008′427	1'415'222'633
Couverture actions suisses	74′124′902	49'034'605
Actions non cotées	2′808′075	2'346'075
Actions de sociétés étrangères	2′238′883′708	1'949'006'317
Placements collectifs	2'132'681'982	1'867'973'171
Couverture actions étrangères	106′201′726	81'033'146
Titres de gages immobiliers	747′220′154	735'942'678
Créances hypothécaires	744′325′955	735'285'699
Crédits de construction	4'826'383	2'599'163
Correctif d'actif	-1′932′184	-1'942'184
Immobilier suisse direct et indirect	2'432'570'787	2'370'198'780
Immobilier direct	2'282'885'631	2′240′811′843
Terrains et projets en développement	22′568′862	12'995'153
Placements collectifs	130′303′995	120′244′630
Correctif d'actif	-3′187′701	-3'852'846
Placements alternatifs (Hedge Funds)	960'316'649	842'143'244
Placements privés	496'789'367	389'976'701
Obligations convertibles	565'642'585	474'452'976
Autres placements	912′545′210	776'453'890
Immobilier indirect étranger (non coté)	370′551′700	324'198'639
Infrastructures mobilières directes suisses	19'498'082	13'988'409
Infrastructures immobilières directes	39'017'936	0
Infrastructures étrangères indirectes	86′582′777	46′329′812
Matières premières	396′894′715	388'027'901
Microfinance	0	3′909′129
Couverture de change	-18′104′595	-7'731'182

^{*} Pas de cotisations ouvertes au 31 mars 2018/2017

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

	31.12.2017 CHF		
	Valeur de remplacement nette Volume net des contrats (vente)		
Actions de sociétés suisses	74'126'933	68'174'178	
Actions de sociétés étrangères	106'201'726	98'766'847	
Opérations à terme sur devises	-21′395′659	2'626'270'660	
Options sur devises	63'814	29'066'864	
Devises	-21'331'846	2'655'337'524	

31.12.2016 CHF		
Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)	
49'034'605	91'174'370	
81'033'146	104'534'775	
-21'678'473	2′115′461′136	
563'433	68′996′187	
-21'115'040	2'184'457'323	

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle des risques de marché ou de change découlant des placements. Les valeurs de remplacement nettes sont comptabilisées au bilan et présentées auprès de la même classe d'actif que les placements sous-jacents. Les opérations de couverture du risque de change figurent sur une rubrique distincte de l'allocation d'actifs.

6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.8 Engagements de capital ouverts

Liquidités

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

Titres de gage immobilier

	Engagement au 31.12.2017	Engagement au 31.12.2016
Prêts hypothécaires	53'795'153	9'124'706
Crédits de construction	4'799'894	4'976'071

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés

Immobilier indirect suisse (placements collectifs)	285'000	2'280'000
--	---------	-----------

Les montants ci-dessus représentent les souscriptions non encore décaissées de la société en commandite de placements collectifs.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2017	Au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2017	Engage en dev étrang au 31.12
Placements privés			453'878'320	
a) en CHF			453'683'619	
b) en EUR	166′386	1.17018	194'702	1.
Immobilier étranger (en CHF)			184'672'967	
Infrastructures étrangères (en CHF)			49'360'405	

Engagements en devises étrangères au 31.12.2016	Au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2016
		391'069'194
		390'938'188
122′207	1.07200	131′006
		184'672'967
		85'182'087

Les souscriptions des placements collectifs n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.9 Explications du résultat net des placements

	2017 CHF	2016 CHF
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	-768'397	-538'967
Produits	7′534	30'137
Charges	-502′009	-323′713
Gains et pertes	-5′790	-6′576
Plus-values/moins-values non réalisées	-33'203	-39'496
Variations des correctifs d'actifs	-27′000	19'000
Frais d'administration et de gestion facturés	-182'836	-196′270
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-25′093	-22′049
Créance auprès de l'employeur	21'537'500	26'662'500
Produits	21′537′500	26'662'500
Obligations libellées en CHF	1′972′040	5'513'113
Produits	5′544′569	6′314′499
Gains et pertes	0	5′911′222
Plus-values/moins-values non réalisées	-2'414'064	-5'471'340
Frais d'administration et de gestion facturés	-209'673	-278′093
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-948′791	-963′174
Obligations libellées en monnaies étrangères	60'089'734	26'455'235
Produits	15′186′240	11′541′151
Gains et pertes	0	8′335′681
Plus-values/moins-values non réalisées	48'928'440	12′135′348
Frais d'administration et de gestion facturés	-614'727	-1'085'682
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-3'410'218	-4'471'263
Actions de sociétés suisses	274'434'292	-614'754
Produits	27'907'558	24'323'789
Gains et pertes	-9'473'639	55′579′684
Plus-values/moins-values non réalisées	261′128′931	-76'483'741
Frais d'administration et de gestion facturés	-1′016′653	-1′107′834
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-4'111'904	-2'926'652
Actions de sociétés étrangères	340'514'198	118'568'462
Produits	32'853'174	17′799′636
Gains et pertes	6′773′360	48′521′883
Plus-values/moins-values non réalisées	311'986'922	61′901′662
Frais d'administration et de gestion facturés	-1'480'796	-1′361′105
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-9'618'462	-8'293'614
Sous-total	697'779'368	176'045'590

6.9 Explications du résultat net des placements (suite)

	2017	2016
Court Andrel	CHF	CHF
Sous-total	697'779'368	176'045'590
Titres de gages immobiliers Produits	12′290′849	12'462'380
Variations des correctifs d'actifs	13'178'555 10'000	13'431'590 -60'000
Frais d'administration et de gestion facturés	-897′707	-909'210
Immobilier suisse direct et indirect	80′201′592	91′058′969
Produits	138'422'655	137'481'250
Gains et pertes	-762'858	1′278′971
Plus-values/moins-values non réalisées	-3'222'797	504′374
Variations des correctifs d'actifs	665'146	1′735′146
Frais d'entretien et autres charges	-41'354'961	-37'459'351
Frais d'administration et de gestion facturés	-12'261'990	-11'163'408
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-1′283′602	-1′318′012
Placements alternatifs (Hedge Funds)	38′771′833	27′745
Gains et pertes	457′565	-167′970
Plus-values/moins-values non réalisées	75′259′429	29′153′831
Frais d'administration et de gestion facturés	-1'470'211	-1′670′290
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-35'474'951	-27′287′826
Placements privés	56′767′608	27′171′677
Produits	301′561	546′925
Gains et pertes	425′350	1′612′967
Plus-values/moins-values non réalisées	78′196′579	44'679'122
Frais d'administration et de gestion facturés	-782′236	-837′982
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-21′373′646	-18'829'355
Obligations convertibles	30'871'504	-367′298
Produits	757	0
Gains et pertes	0	9'698'107
Plus-values/moins-values non réalisées	34′149′632	-7′001′662
Frais d'administration et de gestion facturés	-352′365	-520′973
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2′926′520	-2′542′770
Autres placements	46′311′655	40'386'846
Produits	549′199	0
Gains et pertes	-37′064	15′300′163
Plus-values/moins-values non réalisées	63′372′966	38′780′509
Frais d'administration et de gestion facturés	-1'429'644	-1′353′701
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-16′143′803	-12′354′382
Couverture de change	-40′091′098	-15′390′949
Plus-values/moins-values non réalisées	-38′568′135	-13′671′571
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi	-1′522′963	-1′719′378
Restitution du tiers chargé de la gestion	5′699′311	2′748′783
Frais d'administration et de gestion restitués	5′699′311	2′748′783
Résultat net sur placements	928'602'620	334'143'744

6.9 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance (méthode hambourgeoise)

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus du patrimoine net est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat net sur placements.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

		2017			2016	
Eléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	Capital moyen investi	Performance n de la CPEV		Capital moyen investi	Performance de la CPE	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	198'038'892	-768′397	-0.4	162′990′317	-538 967	-0.3
Créances auprès de l'employeur (voir point 6.11)	574′273′507	21′537′500	3.8	711′000′000	26 662 500	3.8
Obligations libellées en CHF	456'375'902	1′972′040	0.4	462'867'275	5 513 113	1.2
Obligations libellées en monnaies étrangères	1'073'039'173	60'089'734	5.6	1'054'715'259	26 455 235	2.5
Actions de sociétés suisses*	1'491'407'160	274'434'292	18.4	1'467'606'930	-614 754	0.0
Actions de sociétés étrangères*	1'943'397'832	340′514′198	17.5	1'822'742'280	118 568 462	6.5
Titres de gages immobiliers	741'048'843	12′290′849	1.7	738'060'199	12 462 380	1.7
Immobilier suisse direct et indirect	2'402'312'305	80′201′592	3.3	2'355'051'979	91 058 969	3.9
Placements alternatifs (Hedge Funds)	911′823′868	38'771'833	4.3	836′955′170	27 745	0.0
Placements privés	401′596′146	56'767'608	14.1	373'050'870	27 171 677	7.3
Obligations convertibles	525'279'262	30'871'504	5.9	475'869'616	-367 298	-0.1
Autres placements	787'205'406	46′311′655	5.9	674'029'064	40 386 846	6.0
Couverture de change	-7'738'458	-40'091'098	NS	2'486'641	-15 390 949	NS
Restitution du tiers chargé de la gestion**	0	5′699′311	NS	0	2 748 783	NS
Performance des placements	11'498'059'839	928'602'620	8.1	11'137'425'598	334'143'744	3.0

^{*} y compris opérations de couverture

^{**} le tiers chargé de la gestion verse à la Caisse une restitution issue de son résultat de l'exercice précédent

NS = non significatif

6.10 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune.

Conformément aux pratiques de la prévoyance professionnelle, nous confirmons que les rétrocessions sont comptabilisées en réduction des frais d'administration et de gestion de fortune.

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation	111'839'481	98'455'516
Frais d'administration et de gestion facturés	14'999'528	17′727′041
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	96'839'953	80′728′475
Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.90 %	0,86 %
Total des frais de gestion de fortune	111'839'481	98'455'516
Total des placements transparents en matière de frais	12'390'428'449	11'474'016'668
Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)	100.00 %	100,00 %
Total des placements	12′390′428′449	11'474'016'668
Total des placements non transparents	0	0
Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués	0	0

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux (coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs).

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de la CPEV.

6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

En date du 18 juin 2013, par l'intermédiaire du décret de financement, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'440'000'000.- pour diverses mesures permettant la recapitalisation de la CPEV. Il en a résulté pour la Caisse une prime unique de même montant.

Selon le Décret, un intérêt de 3.75 % est dû. Les montants figurent dans les produits des placements (voir ci-avant 6.9).

Le protocole d'accord conclu entre le Conseil d'Etat et la Caisse fixe les modalités de versement ainsi que le paiement des intérêts. En 2017, la Caisse a acquis auprès de l'Etat un terrain à Chavannes-près-Renens en vue de construire un bâtiment permettant d'accueillir environ 1'000 étudiants et hôtes académiques (projet Vortex); le règlement s'est effectué par compensation de créance.

Conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2 et en dérogation à l'art. 57, al. 2 OPP2, le montant non versé à la Caisse est considéré comme une créance auprès de l'employeur et enregistré en tant que tel dans les placements de l'institution.

	2017 CHF	2016 CHF
Solde initial	707'000'000	887'000'000
Intérêt relatif à l'exercice	21′537′500	26'662'500
Versement des intérêts	-21′537′500	-26'662'500
Versements	-180'000'000	-180'000'000
Compensation de créance / terrain "Vortex"	-20'000'000	0
Solde final	507'000'000	707'000'000

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

Actif	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
7.1.1 Compte de régularisation actif	1'478'264	1'932'571
Intérêts courus	1′389′423	1′602′714
Autres comptes de régularisation	88'840	329'857

Passif

7.1.2 Autres dettes	8'970'645	7'214'044
Comptes en suspens (assurés actifs et rentiers)	154′115	145'972
Fonds de garantie	2′333′601	1′951′255
Autres créanciers	6'482'929	5′116′817
7.1.3 Compte de régularisation passif	9'071'559	8'613'318
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	2′230′402	1′006′131
Loyers perçus d'avance	4'439'658	4′566′811
Autres comptes de régularisation	2'401'498	3'040'376
7.1.4 Provisions non techniques	6'440'537	6'708'064
Fonds de prévoyance	6'267'537	6′528′064
Solde au 1 ^{er} janvier	6′528′064	6'693'517
Prestations versées nettes (voir point 7.2.3)	-260'527	-165′453
Autres provisions	173′000	180'000

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits	2017 CHF	2016 CHF
7.2.1 Cotisations	636'287'554	619'374'683
Cotisations des salariés	241′910′978	236'157'888
Cotisations de l'employeur	374'862'237	365'942'598
Contribution de rappel des salariés	3'283'578	3'074'482
Autres cotisations supplémentaires des salariés	7′939′113	7'879'855
Financement rente-pont par l'employeur	8'000'000	6'000'000
Autres cotisations supplémentaires de l'employeur	291'647	319'860
Récapitulation des cotisations	636'287'554	619'374'683
Salariés	253′133′670	247′112′224
Employeur	383'153'884	372'262'458
Somme des salaires cotisants	2'466'291'844	2'408'624'940
Plan de base 25.5 % (art.10 LCP)	2'448'956'534	2'391'295'344
Plan risques 3 % (art. 10 LCP)	17′335′310	17′329′596

7.2 Autres postes du compte d'exploitation (suite)

Charges	2017 CHF	2016 CHF
7.2.2 - Prestations réglementaires	592'768'059	576'854'919
Rentes de vieillesse	468'007'054	452'822'792
Pensions d'enfants	4'631'548	4′505′540
Rentes de survivants	55′705′300	54'528'904
Orphelins	1'199'594	1′336′036
Rentes d'invalidité	60'622'041	60'936'667
Pensions d'enfants d'invalide définitif	2'143'021	2′285′748
Pensions d'enfants d'invalide temporaire	459′502	439'233

7.2.3 Autres prestations réglementaires

	2017	2016
Autres prestations réglementaires	17'949'261	18'872'890
Rentes-pont AVS et suppléments temporaires	17'666'724	18'707'437
Prestations du fonds de prévoyance (art. 121 Règl.)	260′527	165'453
Pensions de conjoint suite divorce	22'010	0

Rente-pont AVS et suppléments temporaires

	2017	2016
Rentes-pont versées	10′181′049	7′913′323
Suppléments temporaires versés	7'485'675	10′794′113
Rente-pont AVS et suppléments temporaires	17'666'724	18'707'437
Dont financement de l'Etat pour les rentes-pont	8'000'000	6'000'000

Rente-pont AVS

Dès le 1^{er} janvier 2014, la LCP (art. 13 al. 1) et le règlement des prestations de la Caisse (art. 85 et ss) prévoient une rente-pont AVS

Le financement partiel de cette prestation est prévu dans le cadre du décret de financement (art. 3 et 4) par l'Etat, progressif à raison de CHF 2'000'000.- par année sur une période de 8 ans à partir du 1er janvier 2014 jusqu'à hauteur de CHF 16'000'000.-. Ces montants sont indexés de la même manière que l'échelle des salaires de l'Etat de Vaud.

Suppléments temporaires

Le supplément temporaire selon l'ancienne loi a été remplacé par une rente-pont dès le 1^{er} janvier 2014. Les suppléments temporaires octroyés continuent à être servis jusqu'à l'extinction des droits

Prestations du fonds de prévoyance

	2017	2016
Prestations du fonds de prévoyance (art. 121 Règl.)	260'527	165'453
Prestations brutes du fonds de prévoyance	290'527	165'453
Pensions servies nettes	123'107	131'453
Prestations uniques	154'920	19'000
Allocations de Noël	12'500	15′000
Don	-30'000	0

	2017 CHF	2016 CHF
7.2.4 Prestations de sortie	157'781'575	165'611'609
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
- 2017, 2'737 assurés (2016: 2'685) ont démissionné sans avoir droit à une pension	121′604′163	130′232′243
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce :		
- 2017, 351 (2016: 316) pour l'accession à la propriété	28'093'253	24'634'099
- 2017, 86 (2016: 103) à la suite d'un divorce	8'084'159	10′745′267
7.2.5 Frais d'administration	11'618'687	11'139'195
Coûts de l'administration générale	11'354'145	10'919'384
Conseil d'administration	611′840	582′317
Assemblée des délégués	16'482	15′022
Frais d'examens médicaux	57'696	49'178
Expertises, travaux techniques et divers	161'098	54'863
Frais de gestion des dossiers	10′507′030	10′218′004
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	232'092	217'998
Emoluments des autorités de surveillance	32'450	1'813
dont frais externes liés à l'analyse des mesures structurelles contenus dans les frais d'administration	241'855	189'388
contenus dans les frais d'administration	241 033	109 300

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir point 6.9).

La Caisse ne supporte pas de frais de courtage ni de frais de marketing et de publicité.

Suivi des frais d'administration

	2017	2016
Total des frais d'administration	11'618'687	11'139'195
Salaires cotisants (plan de base)	2'448'956'534	2'391'295'344
Frais d'administration en % des traitements cotisants	0.474%	0.466%
Salaires cotisants (plan de base)	2'448'956'534	2'391'295'344
Pensions en cours	610′717′320	595'727'808
Frais tarifaires *	15'902'999	15'522'459
0,4 % des salaires cotisants	9'795'826	9'565'181
1,0 % des pensions en cours	6′107′173	5′957′278
Frais d'administration (selon point 7.2.5)	11'618'687	11'139'195
Effectifs des assurés actifs et rentiers présents au 01.01.2018/2017	54'174	52'643
Frais d'administration totaux par assuré actif / rentier	214	212
Frais pour mesures structurelles	11	9
Autres frais	203	203

^{*} Pour mémoire, l'indicateur de suivi des frais de gestion repose sur le constat effectué par l'expert agréé de la CPEV que les frais administratifs ne doivent pas dépasser le montant correspondant à 0.4 % des salaires cotisants des assurés actifs + 1 % des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2016 ont été adressés à l'autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'autorité de surveillance ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

D'autres informations en relation avec l'autorité de surveillance sont mentionnées au point 5.6 ci-avant.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2017, la Caisse ne présente pas de découvert (voir 5.9.4).

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CPEV.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CPEV à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite, d'indexation ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CPEV. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CPEV.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Attestation de l'expert de la Caisse



Attestation d'expert Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après: CPEV) est une institution de prévoyance de corporations de droit public qui applique le principe de la capitalisation partielle conformément à l'article 72a LPP. Le plan de financement a été approuvé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale le 04.11.2013.

Les responsables de la CPEV nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir la présente attestation sur la situation financière au 31.12.2017. Nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP2, ainsi que selon la directive D-03/2013 de la Commission de Haute Surveillance (CHS PP). Nous remplissons les conditions de l'article 52d LPP et sommes agréés par la CHS PP. Nous avons formé notre appréciation en toute objectivité.

Engagements de prévoyance

La CPEV détermine ses engagements de prévoyance selon des principes reconnus et les bases techniques VZ 2015 (2018) au taux technique de 2.5% (compte tenu des provisions constituées pour le changement des bases techniques et l'abaissement du taux technique des actifs). Au 31.12.2017, les paramètres techniques sont appropriés.

Taux de couverture initiaux selon le plan de financement

Le plan de financement de la CPEV prévoit un taux de couverture initial global de 60.9 % et un taux de couverture initial des assurés actifs de 20.0 %.

Au 31.12.2017, les taux de couverture sont supérieurs au taux initiaux. Par conséquent, selon l'article 72e LPP, aucune mesure prévue aux articles 65c à 65e LPP ne doit être prise.

Réserve de fluctuation de valeurs

Les dispositions légales autorisent la constitution de réserve de fluctuation de valeurs lorsqu'à la date du bilan, le taux de couverture est supérieur à l'objectif de couverture fixé dans le plan de financement. Au 31.12.2017, le plan de financement de la CPEV prévoit un taux de couverture objectif de 66.4 %

La CPEV peut constituer une réserve de fluctuation de valeurs qui représente 9.3% des engagements capitalisés ou 8.4% de la somme des actifs au bilan.

Attestation de l'expert

Au 31.12.2017, la situation financière de la CPEV présente:

- un degré de couverture selon l'art. 44 al 1 OPP2 de 72.54 %;
- un taux de couverture global conforme au plan de financement de 66.4% et par différence avec ce taux de 66.4%, une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 1'044'692'850.

Sur la base de ce qui précède, nous pouvons attester qu'au 31.12.2017:

- le taux de couverture global est supérieur au taux de couverture initial ainsi qu'à l'objectif fixé par le plan de financement;
- le taux de couverture des assurés actifs est supérieur au taux de couverture initial fixé dans le plan de financement;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la CPEV sont conformes aux prescriptions légales.

Aon Suisse SA

L'expert responsable: Gilles Guenat

Neuchâtel, le 8 mai 2018

Aon Suisse SA Avenue Edouard-Dubois 20 | 2000 Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision



Tél. 021 310 23 23 Fax 021 310 23 24 www.bdo.ch BDO SA Biopôle SC-B - Epalinges Case postale 7690 1002 Lausanne

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à la loi du 18 juin 2013 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et aux règlements.

Rapport de l'organe de révision (suite)



Page 2

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de la Caisse;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de la Caisse.

La limite réglementaire applicable aux placements en actions de sociétés étrangères n'était pas respectée à la date de clôture du bilan (voir point 6.1 de l'annexe).

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées, à l'exception de l'élément présenté au paragraphe précédent.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 22 mars 2018

BDO SA

RUM

René-Marc Blaser Expert-réviseur agréé



Didier Bridy Expert-réviseur agréé Auditeur responsable

Inventaire

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons

Aigle

Aigle

Lieugex 11-13-15-17 Lieugex 19-21 Molage 36-44 Pré-Yonnet 39

Montaillet 4

Villeneuve

Carroz-Derrière 9

Broye-Vully

Moudon

Cerjat 7 Cerjat 13 Ceriat 15 E.-Burnand 20

Payerne

Favez 22-24-26 Temple 6 Temple 19

Gros-de-Vaud

Echallens

Emile Gardaz 6-8 (anciennement Couronne 6-8) Nord 8

Etagnières

Crêts 4

Jura-Nord vaudois

Ballaigues

Grand-Rue 35

Rayois

Les Gubières 9-11-13

Chavornay

Grand-Rue 87 Jura 34

Le Sentier

Neuve 15

Orbe

Chantemerle 7-9 Chantemerle 11 Covets 19 Plamont 2-2bis Plamont 5 Plamont 7

Sainte-Croix

Beau-Séjour 16 William-Barbey 1

Vallorbe

Mont-d'Or 14-16-18

Yverdon-les-Bains

Chaînettes 25 Châtelard 11-13 Entremonts 24-26-28 Fleurettes 9 Fleurettes 20-38 Grandson 7-9-11-13 Haldimand 19B Hôpital 18-22 Hôpital 30-32 Moulins 99 Prairie 12-13-14 Rousseau 8

Lausanne

Cheseaux-sur-Lausanne

Derrière-la-Ville 12 Derrière-la-Ville 14 Derrière-le-Château 3-5 Derrière-le-Château 7-9 Grands-Champs 7 Lausanne 15 Mèbre 9-11-13-15 Saugettaz 11 Ste-Marie 5 Ste-Marie 6-8 Ste-Marie 7 Ste-Marie 9 Ste-Marie 10

Epalinges

Bois-Murat 1 Bois-Murat 9-11 Croisettes 23-25-27-29 Croix-Blanche 44 Vaugueny 2-8, Croisettes 17-21

Lausanne

Aloys-Fauquez 95-97 Beau-Séjour 27 Berne 12 Béthusy 84A-B-C Bois-de-la-Fontaine 11 Boisy 40-42 Bonne-Espérance 17 Borde 1 Caroline 7bis, St-Martin 2-4-6 Caroline 11 bis, St-Martin 8 Cathédrale 5 (droit de superficie) Cèdres 1 César-Roux 7 Chailly 17-19-21 Champ-Soleil 20-22 Chandolin 5 Collonges 12 - 12bis Collonges 35-37 Dent-d'Oche 3 Dent-d'Oche 5-7 Devin 3 Echallens 68 Entre-Bois 2bis Entre-Bois 6 E.-Rambert 24 Furet 6-8 Gottettaz 14 Gottettaz 16 Grancy 15 Grancy 17 Grey 66-68

Guiguer-de-Prangins 19-21

Jomini 16 Jurigoz 4A-B Levant 137 Libellules 6-8 Libellules 10-12 Malley 12 Métropole, centre commercial (participation) Mon-Loisir 8 Mont-d'Or 34, Marc-Dufour 64 Montelly 27 Montelly 28 Montolieu 90-92 Morges 72 Pavement 11-13-15

Pavement 115 Pavement 117

Pavement 119 Pierrefleur 54

Pontaise 14-18, Crètes 7, Traversière 1-3 Pontaise 30

Pré-du-Marché 36-38-40

Riant-Mont 10 Rond-Point 1 Rovéréaz 4 Simplon 27 St-Martin 24 Trabandan 37C Tribunal-Fédéral 7 Tribunal-Fédéral 9 Tunnel 1-3 Tunnel 16A-B-C / 17 Université 18-20-24, Barre 1 Victor-Ruffy 47 Vinet 8 Vinet 23, Pré-du-Marché 48 Vuachère 16

Lavaux-Oron

Belmont-sur-Lausanne

Burenoz 23-25-27 Burenoz 35-37

Chexbres

Grand-Rue 2

Cully

Colombaires 59 Colombaires 71 Colombaires 73

Lutry

Petite-Corniche 15-17-19

Oron-la-Ville

Flon 3

Paudex

Charrettaz 1 Fontaine 3 Simplon 32

C.-F. Ramuz 33

Pully

Fontanettaz 33 Forêt 39 Forêt 41 Forêt 61-63-65-67-69 Général-Guisan 78 Lavaux 54

Préau 2-4 Savigny

Lycée 20

Union 13-25 Verne 2-4 Verne 5-7 Verne 9-11

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons (suite)

Morges

Aubonne

Traverse 5-7 Trévelin 32-36 Trévelin 38

Cossonay

Morges 24

Morges

André 8 Bochet 12-14 E.-Kupfer 10-12 Gare 11B Gare 17 Gare 27-29 Grosse-Pierre 2 Grosse-Pierre 8 Marcelin 15 Moulin 3-5 Moulin 11-13 Résidence de la Côte 30-40 Résidence de la Côte 70-80 Sablon 15-17 Voqeaz 9-11 Warnery 6-6bis

La Sarraz

Levant 5-7-9-11-13-15

Préverenges

Genève 64A-B Taudaz 1 Taudaz 5 Venoge 2-4

Saint-Prex

Penguey 5

Tolochenaz

Saux 6A Saux 6B

Nyon

Gland

Combe 18-20-22 Molard 2-4

Mont-sur-Rolle

Fauvette 3

Nyon

Eysins 12 Eysins 14-16-18 Eysins 42 Fontaines 6C-D / 8 Gare 36 Juste-Olivier 7 St-Cergue 22-22A-B Tattes-d'Oie 85

Perroy

Gare 2

Rolle

Gare 11-13-15 Général-Guisan 42-44 Pré-du-Gaud 2 Pré-du-Gaud 4

Ouest lausannois

Bussigny-près-Lausanne

Alpes 23-31 Industrie 12-16, Cigogne 2-4 Riant-Mont 3 Riettaz 7 à 15

Chavannes-près-Renens

Gare 27-29 Gare 54-56-58-60 Maladière 4 Préfaully 18-24 Tilleul 6-8, Plaine 12-18

Crissier

Pré-Fontaine 61-63

Ecublens

Croset 12C-D Croset 13A-B-C-D-E-F Croset 15A-B-C-D-E-F Croset 17A Croset 17B Croset 17C Croset 17E Epenex 10-12 Neuve 83 Neuve 85 Neuve 89 Stand 15A-B-C

Vallaire 6-8

Prilly

Perréaz 56 Rochelle 30 Vallombreuse 107-109

Renens

Avenir 29-31 Avril 14/9-11-13 Baumettes 78, 82-84 Église-Catholique 1-3 Préfaully 26 Saugiaz 7-9bis Sentier de la Gare 2 Verdeaux 7bis

Saint-Sulpice

Vallaire 1 Venoge 7

Riviera – Pays-d'Enhaut

Blonay

Brent 17

Chernex

Fontanivent 36-38

Clarens

Collège 8-10 Vaudrès 26-28 Vergers 1, Léman 2-4

La Tour-de-Peilz

Béranges 18 Château 2-4, Grand-Rue 45-47 Clos d'Aubonne 17 E.-Müller 19 Levant 22 Sully 25

Montreux

Alpes 5, Paix 8 Alpes 120 Industrielle 27-29 Lac 4-6

Saint-Légier

Deux-Villages 66

Vevey

Blanchoud 2-4 Chenevières 21 Communaux 6 Deux-Marchés 9 Général-Guisan 61, Nestlé 28 Henri-Plumhof 9 Jardins 1-3 Louis-Meyer 9A-B-C-D Louis-Meyer 21A-B-C-D, Veveyse 4 Marronniers 20-22-24-26 Midi 33 Paderewski 25 Rousseau 9 Tilleuls 1 Union 24-26, Général-Guisan 39-41-43

Autres cantons

Fribourg

Avry-sur-Matran

Impasse des Agges 12-14-16-18

Bulle

Général-Castella 9

Marly

Union 2

Villars-sur-Glâne

Allée du Château 2-3-4

Genève

Genève

World Trade Center (participation)

International Center Cointrin (participation)

Vente

Riviera

Centre commercial à Rennaz

Notes	

Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse www.cpev.ch.

Sur ce site, vous pouvez également vous inscrire à un bulletin d'information électronique qui vous tiendra informé de l'actualité de la CPEV.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire.





Caroline 9 Case postale 288 1001 Lausanne Tél.: 021 348 24 43

Fax: 021 348 24 99 info@cpev.ch www.cpev.ch

La CPEV est gérée par Retraites Populaires

Caroline 9 Case postale 288 1001 Lausanne Tél.: 021 348 21 11 Fax: 021 348 21 69



Fax: 021 348 21 69 www.retraitespopulaires.ch